'Āmuitahira 'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

> ***En 2022, le SPCPF se sera fait plus que jamais le défenseur et le porte-voix des intérêts communaux.***

Cyril Tetuanui,
Président du SPCPF

L'année 2022 a été dense et riche pour le SPCPF avec des départements qui ont retrouvé un plan de charge et une activité soutenue équivalente à celle de 2019.

Cette troisième année de la mandature s'est déroulée sous le signe de l'effort, consistant à développer l'accompagnement des communes dans une logique de proximité tout en veillant à réduire la hausse des contributions conformément à la décision du comité syndical. Ce qui a induit une programmation moins ambitieuse liée à un budget contraint.

Cette année aura aussi été celle de la formalisation possible, pour notre gouvernance, du projet de mandature guidant ses ambitions avec des axes forts pour les prochaines années. Parmi ces axes, le soutien aux politiques publiques menées par le Pays dans une démarche de soutien à la relance, le soutien et l'accompagnement à la modernisation des communes impliquant l'évolution des missions du syndicat, le renforcement de la synergie avec ses partenaires et la concrétisation du projet de Maison des communes.

Les départements techniques ont mis en œuvre des programmes ambitieux, qui ont parfois dû s'adapter à de nouvelles orientations s'imposant aux communes. Ce fût largement le cas pour le département informatique, qui a misé, pour mener à bien ses missions, sur des actions de proximité et de sensibilisation bénéficiant de l'appui de France Relance.

La restauration scolaire s'est concentrée sur l'accompagnement des communes dans l'augmentation de la part des produits locaux, conformément à la nouvelle législation, tout en pilotant l'acquisition de logiciels spécifiques et consolidant les réseaux professionnels et partenariaux dans une perspective de repositionnement stratégique face aux partenaires institutionnels. Le département eau potable a, pour sa part, renforcé ses actions de communication pour mieux sensibiliser aux enjeux de la qualité du service tandis qu'un projet novateur était initié pour moderniser les outils d'exploitation.

Le syndicat a poursuivi ses efforts globaux de communication, notamment via la production de supports destinés à valoriser l'action des départements mais aussi à travers l'accompagnement de nombreux événements.

Le département formation des élus a, quant à lui, entamé une transition pour mettre désormais l'accent sur les sujets d'évolution et les enjeux de la démocratie participative afin d'aider les communes à réaliser leurs projets.

Il est à noter que la capacité du SPCPF et de ses équipes à réagir rapidement pour ajuster les programmations s'est inscrite dans un quotidien marqué par une ressource, notamment humaine, particulièrement fragilisée en 2022 ; ce qui constitue un point d'attention majeur au vu des chantiers engagés.

Parmi ces chantiers, la réforme du CGCT, les sujets de l'assainissement, des déchets, de l'énergie et du social, les finances communales et les réformes du statut des agents communaux.

Des opérations telles que le 1er Congrès des communes de la mandature 2022 et la communication de « la lettre ouverte du monde communal » ont positionné définitivement le SPCPF comme le défenseur des intérêts communaux et le porte-voix du monde communal. Avec une constante : affirmer la place spécifique des communes polynésiennes dans le cadre juridique national, mais aussi dans le cadre de la réforme constitutionnelle concernant la Polynésie et ses voisins calédoniens. Et relayer sans relâche le souhait de leurs élus que soient mieux prises en compte leurs spécificités et particularités dans l'ensemble des textes nationaux.

2023 visera la poursuite de ces efforts à travers le projet de la structure axé sur la consolidation et le développement des projets pour chaque département, avec un renforcement de la recherche de financements dans un contexte marqué par l'impact de l'inflation et l'augmentation du point d'indice pour la FPC.

LISTE DES ACRONYMES

ACCD'OM Association des communes et collectivités d'outre-mer

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFD Agence française de développement

A.GE.DI Agence de gestion et de développement informatique (syndicat intercommunal)

AMF Association des Maires de France

ANSSI Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

APGL Agence publique de gestion locale

CAF Capacité d'autofinancement

CAPL Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

CDC Caisse des dépôts et consignations

CDT Contrat de développement et de transformation

CGCT Code général des collectivités territoriales

CGF Centre de gestion et de formation

CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale

COPIL Comité de pilotage

COTECH Comité technique

CTC Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française

DAG Direction de l'agriculture

DDC Délégation pour le développement des communes

DEMAT Plateforme dématérialisée mutualisée de gestion des marchés publics

DEP Département de l'eau potable

DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux

DFiP Direction des finances publiques de la Polynésie française

DGOM Direction générale des outre-mer

DGS Directeur général des services

DGSA Directrice générale des services adjointe

DIF Droit individuel à la formation

DIFE Droit individuel à la formation des élus

DIRAJ Direction de la réglementation et des affaires juridiques

DOB Débat d'orientation budgétaire

DPO Délégué à la protection des données

FIP Fonds intercommunal de péréquation

FNCCR Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

FPC Fonction publique communale

INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ISPF Institut de la statistique de la Polynésie française

M57 Référentiel budgétaire et comptable

PAPE Partenariat pour la potabilisation de l'eau

PPE Programmation pluriannuelle de l'énergie

PROTEGE Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes

PSSE Plan de sécurité sanitaire des eaux

REU Répertoire électoral unique

RGPD Règlement général sur la protection des données

RH Ressources humaines

SDSI Schéma directeur du système d'information

SDAEP Schéma directeur d'adduction d'eau potable

SI Système d'information

SIG Système d'information géographique

STPGD Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets

TAPF Tribunal administratif de Polynésie française

TAVIVAT Transition Agroécologique Vivrière et Agro-Transformation

SOMMAIRE

MOMENTS FORTS
Pages 04-06

PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE
Pages 07-14

FORMATION DES ÉLUS
Pages 15-22

INFORMATIQUE
Pages 23-30

RESTAURATION SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ
Pages 31-38

EAU POTABLE
Pages 39-46

SERVICES TRANSVERSAUX
Pages 47-60

COMMUNICATION Pages 48-49

BILAN SOCIAL Pages 50-51

RESSOURCES Pages 52-53

COMPTES Pages 54-60

RÉTROSPECTIVE INSTITUTIONNELLE **2022**

L'année 2022 a été placée sous le signe de la relance et des efforts destinés à soutenir l'économie polynésienne. Le dernier point de conjoncture de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) pour l'année a d'ailleurs confirmé la bonne reprise de cette dernière, largement soutenue par le secteur du tourisme, mais aussi la consommation des ménages ou encore l'emploi... L'année s'est achevée avec des indicateurs au vert laissant entrevoir un niveau d'activité équivalent à celui de la fin de l'année 2019, année ayant précédé la crise COVID, et ce même après correction de l'inflation. Restait néanmoins à savoir si cette embellie serait durable, la hausse des prix, le contexte international ou les échéances électorales constituant autant d'éléments qui invitaient encore les observateurs et les acteurs économiques à la vigilance.

FÉVRIER

Un second **prêt garanti par l'État est octroyé à la Polynésie française** pour un montant de 36 milliards de Fcfp destinés prioritairement à venir en aide au système de santé polynésien et à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui, mais aussi à soutenir la solidarité et à amortir les effets de l'inflation.

Le **One Ocean Summit, sommet international sur l'océan**, se tient à Brest en présence du Président Emmanuel Macron. Objectifs : multiplier les réserves de biosphère, protéger les zones côtières, les lagons et les coraux, et créer une nouvelle aire marine protégée de plus de 500 000 km² en Polynésie française.

AVRIL

Les élections présidentielles se déroulent avec un taux d'abstention record au *Fenua*. Emanuel Macron est élu Président de la République pour un second mandat.

MAI

Un **tout premier Blue Climate Summit** réunit à Tahiti deux cent cinquante scientifiques, chercheurs, décideurs, investisseurs privés et associations du monde entier avec l'objectif d'innover en matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

De leurs côtés, **44 communes polynésiennes célèbrent leurs 50 ans**. Ces municipalités jouent plus que jamais un rôle clé dans le paysage public polynésien.

JUIN

Retour aux urnes à l'occasion des **élections législatives**. Moetai Brotherson, Steve Chailloux et Tematai Le Gayic, tous trois issus du Tavini, sont élus députés. Âgé seulement de 21 ans, Tematai Le Gayic devient le benjamin de l'Assemblée nationale. Moetai Brotherson est, pour sa part, élu président de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale.

JUILLET

Le **51e Forum des îles du Pacifique, organisé à Suva, la capitale des îles Fidji**, plaide pour une action mondiale urgente et immédiate contre le **changement climatique**. La vice-présidente américaine Kamala Harris intervient en visio-conférence lors de l'événement.

SEPTEMBRE

Le **31e Congrès des communes de Polynésie** se tient à Paea sur le thème **« Entre continuité et nouveaux défis, une mandature aux enjeux multiples »**. Le SPCPF accueille pour l'occasion une délégation importante de *tāvana* de Nouvelle-Calédonie, regroupés au sein de deux associations de maires.

L'AFD de Papeete dévoile, quant à elle, l'**édition 2022 de l'Observatoire des communes de Polynésie française** devant une quarantaine de représentants du monde communal, de la collectivité de Polynésie française et de l'État. L'analyse consolidée des comptes présentée dans ce contexte révèle une amélioration générale des finances communales et un taux d'endettement agrégé des communes, en 2020, très largement inférieur à celui de la moyenne nationale française (16,6 % contre environ 80 %).

Le **nouveau haut-commissaire, Éric Spitz**, prend ses fonctions, succédant ainsi à ce poste à Dominique Sorain.

Le **budget des outre-mer est en hausse de 11 %**. Soit 36 milliards de plus alloués.

Le **premier sommet des îles du Pacifique avec les États-Unis se déroule à Washington**. À l'occasion de cet événement historique, le Forum des îles du Pacifique est présent au grand complet avec notamment, parmi ses membres, les présidents Fritch et Mapou. Le président Biden annonce avoir débloqué un fonds de 98 milliards de Fcfp et prévoir d'accroître sa présence diplomatique dans la région.

OCTOBRE

Un émissaire du président Emannuel Macron est présent à Tahiti dans la perspective d'organiser un **One Planet Summit du Pacifique insulaire, à Papeete, au second trimestre 2023**. Il s'agira d'une première, cet événement rassemblant en réalité trois sommets en un : le 6e Sommet France-Océanie, un sommet sur le climat, l'autonomie alimentaire et énergétique, et un dernier sommet portant sur la stratégie indopacifique.

Les maires des îles Marquises réclament une évolution de leur statut afin de créer une communauté d'archipel détentrice de plus de compétences en matière de développement économique.

NOVEMBRE

La **défiscalisation nationale** est élargie aux collectivités d'outre-mer jusqu'au 31 décembre 2029.

Le **104e Congrès des maires de France et présidents d'inter-communalité** s'ouvre à Paris sur le thème **« Pouvoir d'agir : la capacité des élus locaux à agir au service des citoyens avec efficacité au quotidien »**. Les maires des îles Marquises y portent leurs vœux de création d'une communauté d'archipel des Marquises.

DÉCEMBRE

Le président **Édouard Fritch est en mission à Paris** avec pour feuille de route **le sujet de l'évolution statutaire** en vue de conférer aux lois du Pays une valeur législative. Autres thématiques envisagées dans le cadre de la révision constitutionnelle des collectivités et départements d'outre-mer prévue pour 2023 et à l'ordre du jour de cette mission : l'inscription du fait nucléaire dans la Constitution française, le transfert de compétences aux communes et une dotation de 15 milliards sur trois ans au titre de la solidarité nationale.

PORTER LA VOIX DES COMMUNES AUPRÈS DES PARTENAIRES

PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE

2022 : UN MILLÉSIME MARQUÉ PAR LA GRANDE RICHESSE DES TRAVAUX

L'année 2022 aura été une année marquée par la densité et la richesse des travaux menés. Une production importante a témoigné d'une activité qui est restée soutenue pour le département, dont les agents ont notamment été fortement mobilisés sur la coordination de nombreux groupes de travail et la consolidation des divers partenariats et réseaux. Ces deux aspects essentiels de leurs missions visant essentiellement un renforcement des analyses pour être force de proposition et une applicabilité intelligente des textes en Polynésie française. La défense des intérêts des communes sera aussi passée par plusieurs missions institutionnelles à Paris, en complément d'actions d'information et d'explication pour mieux situer les problématiques polynésiennes. L'expression de la parole des communes aura également pris une autre dimension.

> ***L'année 2022 aura été particulièrement marquée par la poursuite d'un objectif visant un partenariat amélioré entre le Pays et les communes, et les moyens pour booster leur autonomie et leur développement.***

3 AGENTS
DE CATÉGORIE A
+1 CHARGÉ DE MISION JUSQU'À OCTOBRE 2022
(3 POSTES POURVUS SUR 4 OUVERTS AU 31/12/2022)

46 COMMUNES
ADHÉRENTES

L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

En 2022, un grand nombre de secteurs d'activité ont fait l'objet de travaux portant sur leur évolution réglementaire, les domaines de compétences et les outils de gestion.

Énergie :

- électricité : le dispositif de péréquation est entré en vigueur le 1er janvier 2022 ;
- participation au livre blanc de la transition énergétique de la Polynésie française qui a servi à la PPE du Pays ;
- organisation d'une action sur la maîtrise de l'énergie en vue de dégager des marges de manœuvre budgétaires (3 août 2022) ;
- organisation d'un groupe de travail sur les enjeux stratégiques du domaine (4 août 2022) ;
- présentation au comité syndical d'un compte-rendu sur la mission technique de 2021 ayant permis la visite du Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne ;
- initiation de travaux portant sur un plan de formation des agents communaux en charge de l'électricité ;
- initiation de travaux prospectifs autour de la mise en place d'un département énergie au sein du SPCPF ;
- initiation d'un travail, en partenariat avec le Pays et l'État, sur la mise en œuvre du fonds pour la transition énergétique, dit « fonds Macron ».

BILAN 2022 EN CHIFFRES

- **25 ACTIONS ET GROUPES DE TRAVAIL RÉALISÉS**
- **1 WEBINAIRE** (LE 1ER AU SPCPF) SUR LA RESPONSABILITÉ PÉNALE
- **9 SAISINES PORTANT SUR DES TEXTES JURIDIQUES** (6 LOCAUX, 3 NATIONAUX)
- **6 AVIS RENDUS PORTANT SUR DES TEXTES JURIDIQUES** (3 LOCAUX ET 3 NATIONAUX)
- **4 MISSIONS À PARIS**
- **3 PARTICIPATIONS AUX CONGRÈS FNCCR-ACCD'OM ET AMF**

Premier webinaire juridique

Ce premier webinaire SPCPF du genre a porté sur « six infractions à connaître et les bonnes pratiques pour les éviter ». Animé conjointement par le président de la chambre territoriale des comptes de la Polynésie française et le procureur financier, il a rassemblé plus d'une centaine de participants en ligne parmi les élus et cadres invités, émanant de toutes les communes (80 connexions pour 147 personnes inscrites).

Action sociale :

- communication au ministère en charge de la Solidarité des résultats du groupe de travail du 4 octobre 2021 ;
- présentation au comité syndical d'un compte-rendu sur la mission technique de 2021 en Métropole, ayant permis une rencontre avec la directrice du Centre Communal d'Action Sociale de Villepinte ;
- rencontre avec la ministre en charge de la Solidarité le 27 avril à Uturoa pour relayer les souhaits des *tāvana* concernant le partage de la compétence en matière d'aide sociale (réf. : article 43-II du statut) ;
- organisation d'un groupe de travail avec la participation du prestataire du ministère en charge de l'élaboration du schéma directeur de la solidarité ;
- formulation par le Pays d'une demande d'avis au tribunal administratif (TAPF) sur l'étendue des notions d'aide et d'action sociales (en lien avec l'inflation et la volonté gouvernementale de délivrer des chèques-énergie).

Assainissement :

- poursuite d'un travail sur l'évolution réglementaire en la matière par les communes de Pirae, Arue, Moorea et Punaauia. La communauté de communes Terehēamanu, compétente dans le domaine, s'est jointe aux réflexions ;
- sollicitations, à la demande du haut-commissariat, du Conseil d'État, qui a rendu le 20 juillet 2022 un avis sur l'étendue des compétences communales en matière de contrôle des dispositifs d'assainissement ;
- participation aux travaux visant à toiletter la réglementation en vigueur, notamment en matière d'hygiène des eaux usées ;
- intégration de ces travaux à ceux menés dans le cadre du chantier de réforme du CGCT, notamment en ce qui concerne l'articulation entre ce dernier et le statut de la Polynésie française.

Déchets :

- participation le 20 juillet 2022 à une table ronde organisée par une délégation sénatoriale aux outre-mer.

N.B. : le Pays travaille sur le Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD). Aucun document n'a été transmis au SPCPF pour avis ou analyse.

Mission des « taties » des écoles :

- organisation d'un groupe de travail le 22 février 2022 portant sur un état des lieux des problématiques à résoudre en lien avec la compétence « entretien et fonctionnement des écoles du 1er degré ». Les missions des « taties » et des agents communaux de ces établissements doivent être définies à court terme à travers une charte de l'éducation ;
- constitution d'une équipe transversale autour d'un chargé de mission du SPC pour concevoir un projet de charte, pensée comme un référentiel pour les communes soucieuses de s'investir davantage dans le bien-être des élèves (via notamment une mission d'assistance éducative et pédagogique aux enseignants) ;
- aboutissement du projet de charte après 7 réunions ;
- saisine, avec le CGF, du haut-commissariat pour avoir l'avis du tribunal administratif, qui considère en novembre que « l'assistance des professeurs des écoles en classe doit être assurée par des agents communaux » ;
- poursuite des travaux avec le Pays et l'État sur ces questions.

Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

L'année 2022 aura été, concernant la réforme du CGCT, celle de la finalisation des propositions de forme et de fond, après consultation du monde communal, invité à voter pour modifications ou validations. Le SPCPF a ensuite consolidé les différentes propositions avant de les soumettre aux différents partenaires du projet.

Sur le fond :

- 47 propositions générales et 12 propositions relatives retenues autour de plusieurs thématiques (finances et budget communal, services publics environnementaux, cimetières, pouvoir de police du maire, statut des communes associées) ;
- un travail collaboratif avec le Pays a permis d'aboutir à une clarification de la compétence du contrôle des services publics d'assainissement non collectifs (avis du Conseil d'État du 20 juillet 2022). Le président de la Polynésie française a en marge fait le lien avec les différents ministères concernés par les autres domaines nécessitant l'intervention des services du Pays. Un travail similaire avec des référents du Pays doit se poursuivre.

Sur le projet en lui-même :

- calendrier décalé avec une consultation repoussée de mars à fin avril au lieu de février/mars puis une consolidation qui a requis deux mois supplémentaires en raison d'une conciliation nécessaire avec le plan de charge du référent. La vigilance est restée de mise afin de ne pas trop étirer ce calendrier dans le temps pour ne pas avoir à revenir sur des textes souvent mis à jour ;
- maintien des relations avec le haut-commissariat et point d'étape avec la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ) ;
- échanges avec le cabinet de la présidence du Pays et la Délégation au développement des communes (DDC) sur des questions d'interprétation juridique.

18 RÉUNIONS
DONT 7 AVEC LE MONDE COMMUNAL

102 PROPOSITIONS FINALES
FORME ET FOND, FORMULÉES ET PRÉSENTÉES AUX PARTENAIRES

1 PRÉSENTATION OFFICIELLE
AU HAUT-COMMISSAIRE LE 10 NOVEMBRE 2022

2 MISSIONS INSTITUTIONNELLES À PARIS
(EN SEPTEMBRE ET NOVEMBRE)

2 JOURS

DURÉE LA PLUS COURTE POUR RENDRE UN AVIS

2 TEXTES

ONT FAIT L'OBJET D'UNE SAISINE EN AMONT DE LEUR PROCÉDURE D'ADOPTION POUR FLUIDIFIER LES DÉLAIS

Cette anticipation a permis une consolidation en présentiel via 2 groupes de travail :

27 COMMUNES

5 GROUPEMENTS DE COMMUNES

RÉUNIS PENDANT 1 JOUR SUR TAHITI

AVIS JURIDIQUES ET POSITION DU MONDE COMMUNAL

- baisse des saisines en 2022 au niveau de cette mission, qui s'affirme pourtant depuis 2019, du fait notamment des échéances électorales ayant induit un ralentissement des productions de normes législatives et réglementaires ;
- au 31 décembre 2022, le SPCPF a été saisi 9 fois pour recueillir l'avis du monde communal sur des textes nationaux grâce à un partenariat important avec les services du Pays (DDC) ;
- points de vigilance notés : dépendance envers le Pays avec d'importantes contraintes de délais (et plus encore en cas de procédures d'urgence) et manque de représentativité des avis par défaut de retour des communes (délais trop contraints).

Fonction publique communale :

- travaux relatifs à l'achèvement du toilettage de l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 ;
- travaux relatifs aux temps non complets ;
- travaux relatifs au relèvement de la grille indiciaire des fonctionnaires communaux ;
- travaux relatifs à la valeur du point d'indice ;
- travaux relatifs au régime des gardes des sapeurs-pompiers professionnels.

Finances et fiscalité,
d'importants travaux préparatoires :

Dans ce domaine, les agents se sont essentiellement penchés, en 2022, sur l'évolution des outils et ressources financières, l'amélioration des capacités d'anticipation financières et d'adaptation, la modernisation des outils de gestion, dans le cadre de :

- groupes de travail préparatoire aux réunions du FIP et du contrat de développement et de transformation ;
- travaux de propositions sur la part des communes dans le plan de relance de la Polynésie française.

INSTITUTIONNEL : **DES ENJEUX TOUJOURS PLUS IMPORTANTS**

Le calendrier des missions techniques institutionnelles n'a pas connu de temps morts en 2022, passant d'un enjeu d'importance à l'autre. En voici les principaux temps forts :

- janvier et juillet 2022–FPC. Mission de soutien technique dans le cadre de l'étude du projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 par le Sénat puis l'Assemblée nationale ;
- septembre 2022–CGCT et congrès FNCCR. Premiers retours aux partenaires institutionnels sur la position du monde communal quant au projet de réforme du CGCT. Étude de modalités de mutualisation de la commande publique. Première participation du SPCPF au congrès de la FNCCR en vue de bénéficier de son expertise et de mettre en œuvre un partenariat afin d'engager des réflexions globales sur l'exercice de la compétence en matière de production et de distribution d'électricité en Polynésie française, dans un contexte inflationniste ;
- novembre 2022–congrès ACCD'OM en Martinique, mission institutionnelle et congrès AMF à Paris. La thématique du congrès ACCD'OM 2022 était « Transition écologique–insertions–citoyenneté–santé » avec des ateliers sur les dispositifs européens, le logement, les déchets et le tourisme. La mission institutionnelle parisienne du 18 au 25 novembre a, pour sa part, été articulée autour de quatre grands axes : réforme du CGCT en adéquation avec les spécificités polynésiennes ; principe d'éligibilité des communes au fonds Macron ; projet de la Maison des communes ; évolution des missions et statuts du SPCPF. Le congrès AMF a été l'occasion de plusieurs interventions du président du SPCPF et d'autres représentants polynésiens sur divers thèmes : sécurité en Polynésie française et enjeux ; gestion des affaires locales ; évolutions institutionnelles ; insertion des produits locaux dans la restauration scolaire…

Le congrès des communes de Polynésie française

Le premier congrès de la mandature a eu lieu dans la commune de Paea sur le thème « Entre continuité et nouveaux défis » avec 2 axes de réflexion majeurs : l'affirmation de la place spécifique des communes polynésiennes dans le cadre juridique national et la réforme constitutionnelle, qui concerne la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.

LES AUTRES RENDEZ-VOUS ET MISSIONS NOTABLES

- **Plateforme de consultation du Sénat pour les élus locaux :** enjeux d'efficacité de l'outil de consultation.
- **DIFE :** formation des élus locaux, accès à la plateforme par les élus et les organismes de formation.
- **DGOM :** rapport sur l'impact financier de textes d'application de la FPC en Polynésie française.
- **A.GE.DI :** rencontre avec la nouvelle équipe de direction, discussions sur le principe d'une mission en Polynésie et sur les évolutions à mettre en œuvre dans le cadre des réformes (M57 et Demat).
- **Caisse des Dépôt et consignations :** conditions et modalités d'un appui financier pour le projet de Maison des communes.
- **APGL :** échanges sur l'évolution des missions du SPCPF.
- **CNFPT :** présentation du nouveau directeur du CGF et annexe technique 2023.

La lettre ouverte des communes

Mandaté par son conseil syndical et suite à un travail initié dès février 2022, le SPCPF a présenté aux futurs élus polynésiens une « lettre ouverte du monde communal », en date du 1er décembre 2022, afin de relayer la demande des *tāvana* à être consultés en amont sur l'élaboration des textes qui les concernent. Pour exercer au mieux leurs compétences environnementales, ils souhaitent percevoir une plus grande part des recettes fiscales et des aides directes afin d'aborder dans les meilleures conditions l'échéance 2024 et alléger les redevances réclamées à leur population.

FORMER LES ÉLUS POUR MIEUX AGIR

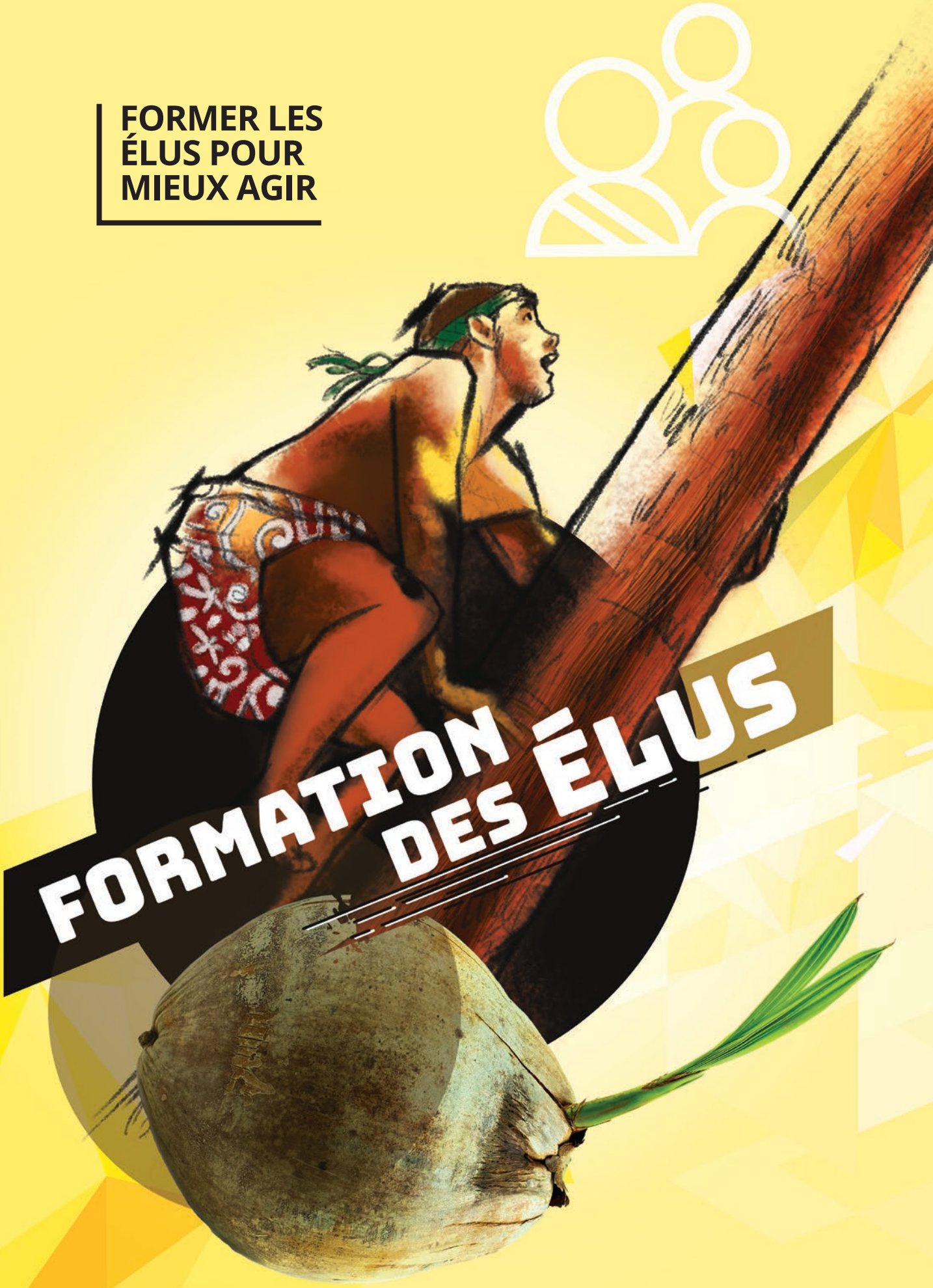

FORMATION DES ÉLUS

2022 : UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT DENSE

La crise sanitaire ayant suspendu durablement l'activité formation et fortement limité les actions délocalisées, d'importants besoins en la matière se sont exprimés dès l'après-Covid. L'année 2022 s'est donc avérée particulièrement dense pour le département. Une grande partie des actions programmées en 2021 ont ainsi été reprogrammées en 2022, venant s'ajouter à la programmation initiale. Si certaines ont du être annulées, essentiellement en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant, le programme s'est révélé intense dans la perspective de poursuivre les développements proposés depuis le début de la mandature et adossés à sept objectifs prioritaires principalement identifiés.

> *L'un des principaux enjeux : consolider le pool des élus formateurs et l'étoffer à moyen terme.*

46
COMMUNES
ADHÉRENTES

3
AGENTS

1 DIRECTRICE CATÉGORIE A

1 CHARGÉE DE FORMATION CATÉGORIE B

1 CHARGÉ DE MISSION CATÉGORIE A

17
ÉLUS
FORMATEURS

Le département a fait face à l'absence prolongée de sa directrice depuis avril 2022 et à la fin de contrat de l'agent B survenue en septembre. La DGSA a assuré l'intérim, le poste B ayant été pourvu en interne. Le chargé de données est également venu renforcer l'activité du département en fin d'année.

448
DEMANDES
D'INSCRIPTION

314
PARTICIPATIONS

25 ACTIONS POUR **7 ORIENTATIONS MAJEURES**

À partir des sept objectifs principaux fixés pour l'exercice 2022, les thématiques des différentes formations se sont révélées extrêmement diversifiées dans la perspective d'y répondre au mieux.

Elles ont donné lieu à des actions déclinées et intitulées ainsi :

Formations	**Nombre d'actions**
Initiation aux achats publics de la commune	2
Initiation au budget : outil de mise en œuvre de la politique communale	2
Sécuriser et organiser le partenariat avec les associations	2
Prendre la parole en public en tant qu'élu, communiquer avec la population	1
Fondamentaux et cohésion de l'équipe communale	6
Comprendre les bases d'un réseau et d'un service eau potable - îles hautes (Rurutu)	1
Proposer un service eau potable de qualité - îles des Tuamotu	1
Infrastructures des systèmes d'information	1
Sécurité informatique et RGPD	1
Parcours de formation DGS - DGSA SG/maire	1
Fondamentaux juridiques et principes de base de l'état civil	1
Fondamentaux du funéraire	2
Pouvoirs de police du maire	2
Augmentation de la part des produits locaux dans les cantines scolaires	1
La conduite des projets communaux	1
TOTAL	**25**

PROTÉGER ET SÉCURISER
L'ACTION DES ÉLUS

Cet objectif a été essentiellement atteint à travers les formations portant sur les achats publics, la relation aux associations, les pouvoirs de police du maire, le funéraire, la police du littoral et l'état civil. Une fois ces thématiques plus pointues précisément dégagées, le SPCPF a organisé 9 actions de formation mixte ciblant cet objectif, en étroite collaboration avec le service du CGF en charge de la formation des agents communaux. La pérennisation de cette proposition mixte et technique a été fortement encouragée par les retours des participants.

25

ACTIONS
DE FORMATIONS

300

HEURES
DE FORMATION

FACILITER L'EFFICACITÉ
DE L'ACTION DES ÉLUS...

... mais aussi leur donner des clés pour agir. Cet objectif a été en partie atteint à travers les formations approfondissant les fondamentaux des missions de l'élu et son rôle dans la conduite de projets, concernant le budget communal, la communication ou encore l'innovation managériale. Mais en partie atteint seulement car deux sessions de la formation relative au budget communal sur quatre ont été annulées du fait d'un nombre insuffisant d'inscriptions tandis que les deux derniers volets (communication et innovation managériale), proposés en distanciel, ont aussi peiné à rencontrer leur public malgré les relances.

PARTICIPER À L'ÉVOLUTION VERS
UNE « COMMUNE DURABLE »

Cet objectif est passé prioritairement par l'organisation de formations concernant l'alimentation durable, les produits locaux mais aussi la qualité du service en eau potable. En phase avec les enjeux liés à l'entrée en vigueur, en 2022, de la loi de Pays actant l'augmentation de la part des produits locaux en restauration scolaire, les séminaires organisés sur ces thématiques, en collaboration avec le département restauration scolaire et le CGF, ont été très fortement plébiscités, comme en a témoigné le nombre important de demandes d'inscription dont ils ont fait l'objet.

POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE DES ÉLUS FORMATEURS

Ce renforcement repose essentiellement sur l'intégration de nouveaux élus formateurs, initiés en 2022 au nouveau dispositif du parcours de l'élu formateur après une période de mise en pratique et d'évaluation entamée en 2021. Ce parcours, qui vise à les qualifier en tant que formateurs occasionnels, est jalonné par trois niveaux (apprenti, apprenti confirmé, expérimenté) de façon à évaluer continuellement leurs capacités à animer une session de formation et/ou concevoir un scénario pédagogique en autonomie ou en équipe, selon des critères validés en amont par le SPCPF et les élus formateurs :

- 8 élus formateurs renouvelés pour la durée de la mandature ;
- 6 élus repérés en 2021 ont confirmé leur engagement ;
- 3 nouvelles recrues au second semestre 2022.

Avec des rencontres trimestrielles visant la cohésion, la montée en compétences et la contractualisation, le SPCPF peut désormais s'appuyer sur un *pool* de 17 formateurs élus.

> ***L'année 2022 aura aussi été l'année de formalisation de la charte de l'élu formateur et de la contractualisation des engagements réciproques.***

Niveau 1 : FORMATEUR APPRENTI

DURÉE 1 AN - *au moins un « passage à l'action » et 2 évaluations dans l'année.*

- *L'élu se forme, apprend à animer et construit son autonomie en se documentant et en faisant de la veille technique.*

Niveau 2 : APPRENTI CONFIRMÉ

DURÉE 1 AN - *au moins un « passage à l'action » et 2 évaluations dans l'année.*

- *L'élu est en capacité d'animer en autonomie et de concevoir au moins une séquence dans un scénario pédagogique. Il produit du travail personnel.*

Niveau 3 : FORMATEUR EXPÉRIMENTÉ

Intégration d'un programme sur la mandature - évaluations régulières et formations nécessaires à la montée en compétences.

- *L'élu sait concevoir et animer en toute autonomie un scénario pédagogique. Il est force de proposition et participe au renforcement des compétences du dispositif.*

ORGANISER PLUS DE FORMATIONS MIXTES ÉLUS-AGENTS

Cet objectif est en lien avec la mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec le CGF. Une convention de partenariat a ainsi été signée en 2022 entre les deux entités, SPCPF et CGF, formalisant les modalités de leur collaboration dans le cadre de formations mixtes et témoignant de leur forte volonté de travailler ensemble en vue de faire monter en puissance ces formations. Ce rapprochement aura permis l'organisation de 12 actions mixtes (formations et séminaires) sur l'exercice, dont les contenus pédagogiques auront au préalable fait l'objet d'un exercice systématique de coordination afin d'en garantir la cohérence.

FORMATEURS
DU CGF
+
FORMATEURS
DU SPCPF
+
PILOTAGE DES TECHNICIENS DES 2 DÉPARTEMENTS FORMATION
=
FORMATIONS MIXTES
RÉUSSIES

RENFORCER LE SUIVI DES ÉLUS APRÈS LES FORMATIONS

Cette orientation vise à vérifier l'applicabilité des acquis mais aussi à identifier les compléments à apporter potentiellement aux formations dispensées. Elle s'adosse désormais à un dispositif instauré depuis le dernier trimestre 2022 et reposant sur deux types d'évaluations :

- une évaluation « à chaud » réalisée juste avant la clôture de chaque formation au moyen d'un questionnaire et d'une consultation orale des participants ;
- une évaluation « à froid » réalisée plusieurs mois après.

Ce travail vise à collecter des données quantitatives comme qualitatives afin d'améliorer la proposition de formations.

INFORMER LES COMMUNES SUR **LE DISPOSITIF DIFE**

Cet objectif vise à permettre à chaque élu d'utiliser de manière optimale la complémentarité entre le droit à la formation « classique » (formations du SPCPF) et le DIFE, Droit individuel à la formation des élus. Ce dernier droit a été réformé en 2022. Afin de pouvoir mieux en relayer les tenants et aboutissants, le SPCPF a préparé une mission programmée en janvier 2023 et destinée à rencontrer l'Association des maires de France et la Caisse des dépôts et consignations sur la question de l'accès au DIFE de nos élus.

LA STRATÉGIE GAGNANTE
DE LA PROXIMITÉ

Le nouveau règlement des actions voté par délibération en 2021 permet désormais à chaque élu(e) de s'inscrire directement auprès du département pour bénéficier des formations du SPCPF. Cette nouvelle manière de faire s'est avérée très profitable pour renforcer la proximité avec les communes et la motivation des élus à y participer. Et ce en parallèle d'une démarche de délocalisation des formations, qui a aussi permis de capter un plus large public issu des îles éloignées, souvent plus réticent, pour des raisons de logistique essentiellement, à venir sur Tahiti. En 2022, ce sont les élus des îles Sous-le-Vent et des Tuamotu-Gambier qui ont été les plus nombreux à participer aux formations déployées par le département tandis que les élus des Australes se sont révélés les plus actifs en termes de volume de participation.

Cette politique de proximité renforcée avec les communes et de délocalisation s'est déjà révélée fortement probante au regard de ces taux.
Concrètement, elle aura abouti à la tenue, en 2022, de :

- 4 séminaires **intra-Tuamotu** ;
- 2 séminaires aux **îles Sous-le-Vent** ;
- 2 séminaires « eau potable » à **Fakarava** et **Rurutu**.

253
ÉLUS
BÉNÉFICIAIRES

RÉPARTITION DES ÉLUS FORMÉS PAR ARCHIPEL

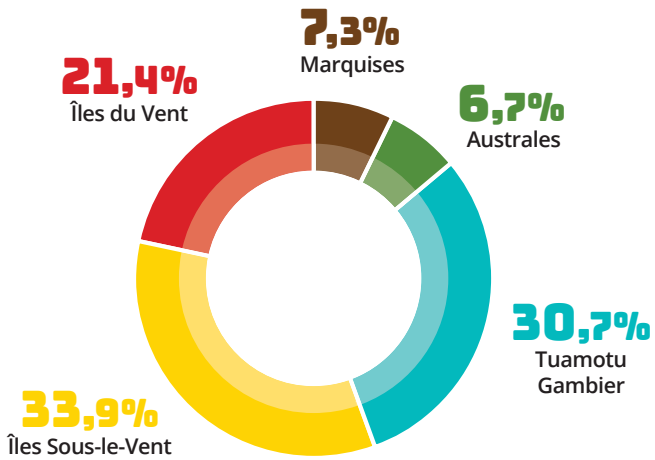

RENFORCER LE TRAVAIL RELATIONNEL **POUR CONTRER L'ABSENTÉISME**

Si le bilan global du département est très satisfaisant pour 2022, il n'en reste pas moins que les formations proposées ont affiché un taux de 28 % d'absentéisme. Malgré leur participation confirmée, ce sont ainsi près de 126 élus qui n'auront pas assisté aux sessions de formations programmées et organisées. Quatre paramètres expliquent « classiquement » ce gap, qui demeure trop important :

- l'écart « traditionnel » observé entre le souhait d'assister à une formation et la disponibilité réelle des élus le moment venu ;
- l'inscription automatique des élus du conseil municipal sur la liste des participants pour les séminaires intracommunaux, même si tous ne répondent pas à l'invitation des maires ;
- la comptabilisation en tant qu'absents d'élus qui ont assisté à une partie des formations, mais pas à leur intégralité.

Les formations proposées en distanciel n'ont par ailleurs pas forcément eu le résultat escompté en termes d'inscriptions, questionnant le « format » lui-même.

En conclusion, un travail relationnel accru auprès des référents aux communes dans le but d'inciter les élus à s'inscrire aux différentes formations apparaît donc plus que jamais incontournable. Ce travail de dialogue et de communication est primordial pour garantir un fort taux de participation aux actions présentées en amont à travers les catalogues de formations. Il reste notamment toujours préférable de relancer les invitations aux formations en associant nos référents en communes, chargés de relayer l'information à leurs élus.

TOUTE NOTRE FORCE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

2022 : PLACE AU NOUVEAU SDSI

Après une année 2021 placée sous le signe de la validation du SDSI (schéma directeur des systèmes d'information), c'est sa mise en œuvre qui aura essentiellement marqué l'année 2022. Une année organisée au rythme des consultations lancées pour les prestations externalisées, du lancement des projets SDSI en eux-mêmes avec les réunions de cadrage et les outils de communication ainsi que de la tenue des comités techniques - COTECH SDSI. Pour rappel, ce schéma directeur vise à préciser la cible et la trajectoire de transformation numérique pour le SPCPF et les 39 communes adhérentes à sa compétence informatique durant les 4-5 années à venir. Il doit permettre de rattraper des années de retard et d'engager les communes sur cette feuille de route, associée au schéma directeur du Pays, tout en permettant d'anticiper les problématiques de fond. En parallèle, la montée en puissance de la Hotline aura été particulièrement accompagnée en interne.

> ***« L'année 2022 aura aussi été celle d'une forte montée en puissance de la Hotline. »***

39
COMMUNES
ADHÉRENTES

5 AGENTS
CATÉGORIE B
+2 AGENTS
CATÉGORIE C

11 INTER COMMUNALITÉS
CONVENTIONNÉES

Les diverses tentatives de recrutement, entre 2018 et 2020, d'un directeur des systèmes informatiques DSI ont été abandonnées par manque de candidats. Pour remédier à cette carence, le SPCPF a réagi en externalisant les projets d'envergure, à commencer par le schéma directeur des systèmes d'information, la sécurité informatique du SPCPF et la mise en conformité au RGPD.

LES RÉALISATIONS DE 2022

Les actions listées dans le SDSI :

Ces actions ont été articulées autour de 3 axes principaux d'intervention.

AXE 1 : Rehausser le niveau de sécurité et de fiabilité des SI communaux

1. Le plan France Relance - Cybersécurité :

Accompagnées par le SPCPF, les communes de Paea et de Bora Bora ont pu bénéficier de ce plan visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information grâce au parcours de cybersécurité. En 2023, elles pourront passer à la deuxième étape de ce parcours.

2. Diagnostics et mesures d'urgence :

Ce projet inspiré du parcours cybersécurité conçu par l'ANSSI, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, permet au SPCPF de lancer un état des lieux de la sécurité des communes et de construire leur feuille de route.

Objectifs :

- identification des enjeux métiers et informatiques et des zones de vulnérabilité ;
- première sensibilisation ;
- plan de sécurisation (avec identification des chantiers pour la poursuite de l'accompagnement).

Accompagnement à la mise en œuvre des mesures d'urgence : 6 communes programmées et 5 accompagnées (Tumaraa, Rimatara, Taputapuatea, Taiarapu Ouest, Hitia'a O Te Ra).

Rurutu, bénéficiaire d'une subvention FIP, devait procéder au renouvellement de son infrastructure SI avant de lancer son diagnostic sécurité.

> ***En matière d'actions listées dans le SDSI, 15 communes étaient concernées par 5 projets présentés au DOB précédent.***

3. Campagne de sensibilisation :

En lien avec les missions diagnostics et mesures d'urgence, le département informatique s'est déplacé dans 6 communes en vue d'assurer des sessions de sensibilisation à la sécurité des SI. Une mission conjointe devait être assurée aux Gambier avec le CGF, qui n'a pu se déplacer.

4. Externalisation et mutualisation d'un datacenter :

Le SPCPF a souhaité étudier le recours à l'externalisation d'une partie des infrastructures des communes ; une subvention FIP a été obtenue pour les études.

Objectifs :

- gagner en sécurité et homogénéité ;
- mutualiser les efforts de maintenance ;
- réduire les coûts des licences ;
- intégrer potentiellement d'autres communes disposant du haut débit.

La situation de Hitia'a O Te Ra et de ses mairies l'a désignée comme commune pilote. Après une première consultation lancée fin mars 2022 infructueuse, le SPCPF a choisi de relancer une consultation avec un périmètre technique réduit.

5. Infrastructure minimale :

Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention FIP pour l'externalisation des études, consiste à mettre en réseau les équipements informatiques et les outils de base pour le travail collaboratif. Cette mission d'étude prévoit un état des lieux ainsi qu'un recensement des besoins en vue d'orienter les communes vers les infrastructures les mieux adaptées à leurs contextes. Si la commune de Fangatau a décidé de reporter le projet à 2023, Gambier, Reao, Fakarava et Rangiroa ont déposé, pour leur part, leur dossier de demande de financement au FIP, en vue de la réalisation de ces études également axées sur la sensibilisation à la gestion du SI. La réalisation a été assurée par un agent du département informatique pour les deux premières communes et par un maître d'œuvre missionné par le département pour les deux autres.

222

LOGICIELS
DÉPLOYÉS

10

TYPES
DE LOGICIELS
DISTRIBUÉS

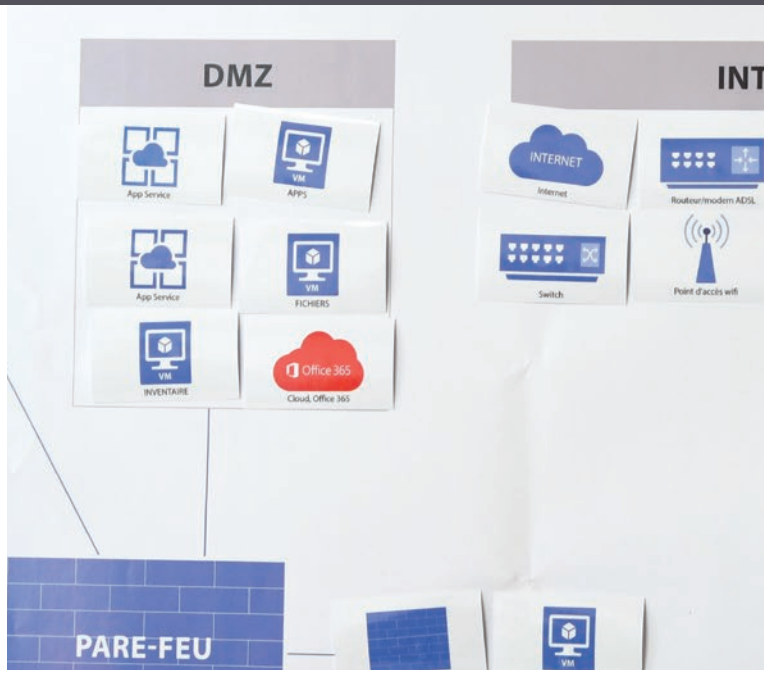

AXE 2 : Moderniser le catalogue logiciels

Le SPCPF a obtenu des subventions du FIP pour l'externalisation de toutes les études requises par les actions et opérations listées ci-dessous.

1. Acquisition et mise en œuvre du logiciel Restauration scolaire :

En raison de coupes budgétaires, l'opération a été reportée pour les communes pilotes pressenties de Tumaraa et Ua Huka. Une procédure négociée, après un appel d'offres infructueux, a abouti à la signature d'un marché avec la société SAS IDEOLYS. La phase de formation pour les équipes du SPCPF et de la commune de Teva I Uta devait débuter en janvier 2023.

2. Études, acquisition et mise en œuvre du logiciel Régie :

La commune pilote est Hitia'a O Te Ra. Quatre autres communes (Nuku Hiva, Tumaraa, Reao et Gambier) ont également été conviées à participer aux ateliers d'auditions des éditeurs. Après un appel d'offres infructueux, une nouvelle consultation lancée fin novembre 2022 a visé une procédure négociée, le déploiement étant prévu en 2023. Cette opération s'adosse à un partenariat fort avec la Direction des finances publiques.

10 MISSIONS D'ÉTUDES

3. Études pour un logiciel de dématérialisation des conseils municipaux :

La commune pilote est Taiarapu Ouest avec, en soutien, la commune de Teva I Uta. Comme précédemment, trois autres communes (Taputapuatea, Takaroa et Moorea-Maiao) ont également été conviées à participer aux ateliers d'auditions des éditeurs. Les travaux ont permis au SPCPF de déposer un dossier de demande de financement au FIP au titre de l'appel à projets 2023.

4. Études pour un logiciel de gestion des services techniques :

La commune pilote est Moorea-Maiao. Six autres communes (Paea, Uturoa, Nuku Hiva, Bora Bora, Rangiroa et Takaroa) ont également participé aux auditions des éditeurs. Les travaux ont permis un dépôt de dossier auprès du FIP par le SPCPF, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

5. Études pour un logiciel de gestion de la liste électorale :

La commune pilote pressentie était Rurutu. Ce projet n'a néanmoins pas été lancé afin de répondre à la demande du comité syndical de réduire le budget. L'analyse des risques a démontré que, grâce au REU (Répertoire électoral unique), ce report ne mettra pas en difficulté le service métier des communes.

6. Études pour un logiciel de gestion du courrier :

La commune pilote pressentie était Taputapuatea. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, ce projet n'a pas été lancé malgré la consultation émise. Il reste proposé pour 2023.

7. Audit organisationnel pour la dématérialisation des mandats et des titres :

Ce projet prévoit là encore un important partenariat avec la DFiP. Pour les mêmes raisons de demande de coupes budgétaires, seule la commune de Teva I Uta a pu bénéficier de cet accompagnement en 2022 car sa prise en charge n'induisait pas de déplacements inter-archipels. Malgré un démarrage difficile, le rapport a pu être présenté à la commune en décembre 2022.

> ***Les demandes de coupes budgétaires ont eu une incidence importante sur le calendrier des opérations initialement planifiées.***

AXE 3 : Améliorer la qualité et la réactivité des services rendus par le SPCPF et favoriser les échanges entre les communes

1. Le dispositif France Relance - Référents communaux :

Deux séminaires soutenus par le dispositif France Relance ont été assurés par le département informatique. Initialement prévus pour les agents communaux, ils ont été élargis à un public mixte intégrant également des élus autour des thèmes suivants :

- « voyage au centre du SI » pour se familiariser avec l'infrastructure d'un système d'information et son environnement ;
- « en mode pirate » pour sensibiliser aux enjeux de la sécurité informatique.

2. Le réseau de référents communaux CGF :

Un séminaire, organisé cette fois avec le CGF, à destination de tous les agents communaux a eu pour but de recenser les besoins en formations numériques afin de proposer des accompagnements plus proches des métiers liés à l'infrastructure et à la sécurité des systèmes d'information.

17

ACTIONS DE FORMATIONS

À L'UTILISATION DES LOGICIELS DISTRIBUÉS PAR LE SPCPF

Les autres projets du département :

1. Le déploiement des progiciels GF et RH e-Sedit sur trois nouvelles communes :

Les communes de Rangiroa, Gambier et Rurutu ont souhaité disposer d'un progiciel plus performant pour leur gestion financière et d'un vrai outil de gestion des ressources humaines. Seule la commune de Rangiroa, qui utilisait déjà la nomenclature comptable par fonction, a pu être accompagnée en 2022 pour une mise en production au 1er janvier 2023. Pour un démarrage de qualité, les opérations concernant les deux autres communes ont été repoussées vers la fin du premier semestre 2023.

2. Les audits RGPD :

Du fait de la demande de réduction de budget émanant de la gouvernance, ce projet n'a pas été lancé.

3. Les études :

Deux techniciens du département se sont rendus sur Takaroa et Takapoto en vue de proposer des pistes de développement pour leurs SI respectifs, en prenant en compte l'interconnexion entre les différents sites des deux atolls. La commune de Tatakoto quant à elle avait souhaité l'assistance du département pour le renouvellement de leur parc informatique. Un rapport technico-financier a été délivré à ces deux communes avec des aboutissements distincts : si la commune de Tatakoto a bien déposé son dossier FIP, la commune de Takaroa ne l'a pas fait. En 2023, le département accompagnera la première dans la maîtrise d'œuvre.

4. Les maîtrises d'œuvre :

La commune de Rurutu a obtenu sa subvention FIP pour le renouvellement de son infrastructure informatique, mais le chantier de sa mise en place ne devait être lancé que début 2023 en raison du souci de transports maritimes internationaux. La commune de Puka Puka se trouve dans la même situation.

3 missions hors Polynésie française :

- une première mission, prévue sur l'île de La Réunion, autour du projet logiciel de restauration scolaire en lien avec le département éponyme, s'est finalement avérée non nécessaire.
- l'agent référent sécurité des systèmes informatiques s'est pour sa part rendu à Lille, en Métropole, pour participer au Forum international de la cybersécurité. Ce déplacement lui a notamment permis de trouver de nouveaux partenaires et d'alimenter le contenu du séminaire « En mode pirate ».
- un autre déplacement était initialement prévu au salon des maires, en vue de la modernisation du catalogue des logiciels avec des solutions déjà éprouvées par d'autres collectivités. Cette mission a également été annulée pour cause de restrictions budgétaires.

3 vidéos de vulgarisation du lexique numérique :

En collaboration avec le département communication, le département informatique a réalisé trois vidéos, sur un mode humoristique, explicitant les termes sauvegarde, *pishing* et *ransomware* pour diffusion sur la chaîne YouTube du SPCPF.

3 SÉMINAIRES MIXTES

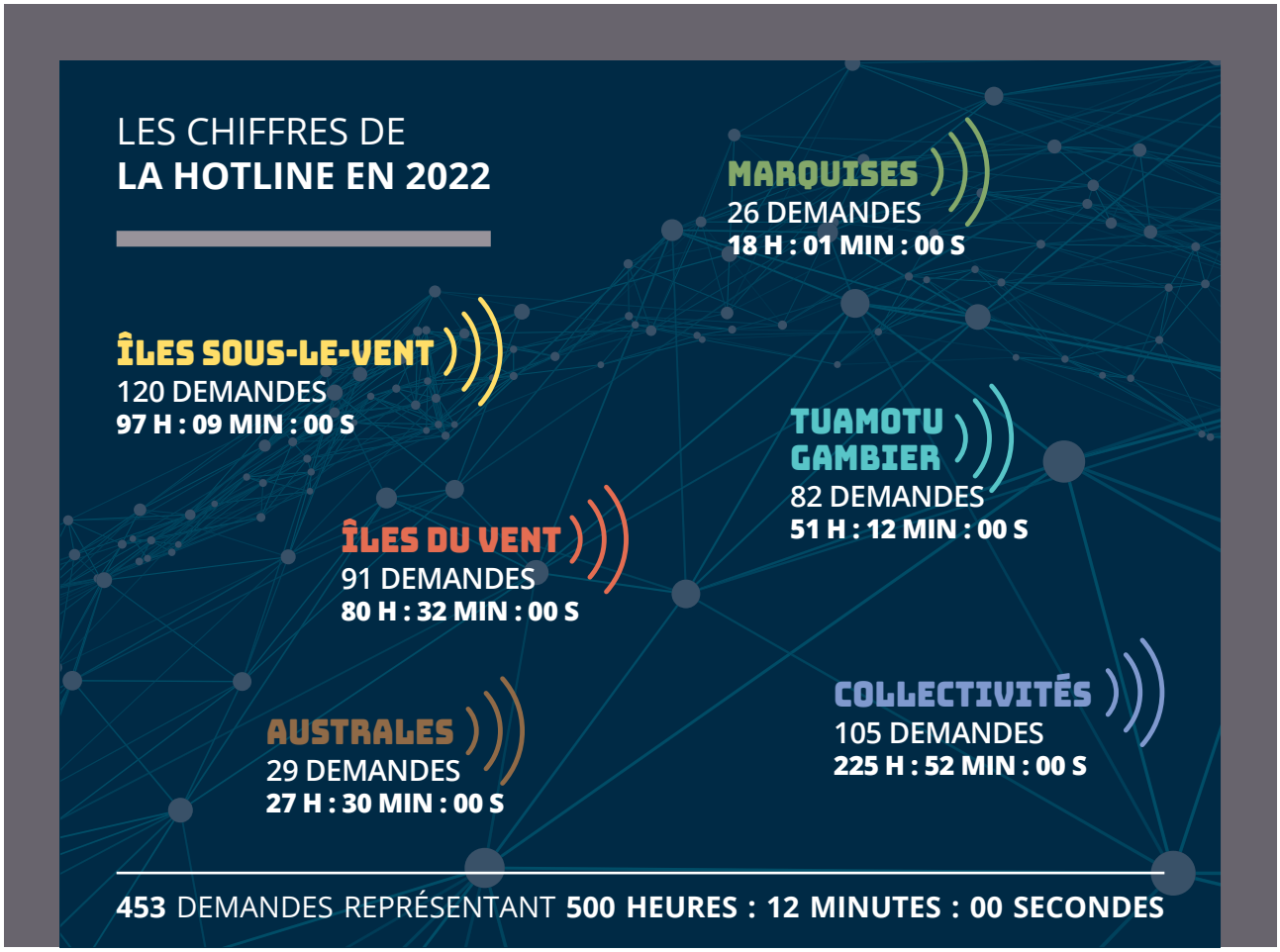

UNE HOTLINE EN **PLEINE EFFERVESCENCE**

- La hausse d'activité en 2022 comparativement à 2021 s'explique notamment par la distribution des mises à jour pour les deux éditeurs.

- Celle de e-Sedit GF de Berger-Levrault en début d'année a notamment nécessité de nombreuses interventions durant 3 mois pour cause de bugs importants.

- À la même période, trois communes, Rapa, Tubuai et Nuku Hiva ont en outre migré de la solution A.GE.DI à Berger-Levrault pour les finances et les ressources humaines. Rangiroa a suivi ce mouvement en fin d'année (fin de l'opération prévue vers le premier trimestre 2023).

- La Hotline a également été mobilisée par des tests en vue de la Full-dématérialisation de la chaîne comptable (échéance à janvier 2025 pour toutes les communes avec la mise en place de la nomenclature M57). Les trois sites de tests en 2022 ont été : le SPCPF, les communes de Bora Bora et Teva I Uta.

- Enfin, le service de la Hotline a été sollicité par le département de la restauration scolaire pour la mise en place d'une assistance aux utilisateurs de leur futur logiciel. Une formation était prévue en janvier 2023 pour les agents de la Hotline et de la restauration scolaire.

Une équipe renforcée

Afin de répondre au mieux aux sollicitations des communes sur les logiciels métiers, un audit a été réalisé en 2021 sur le service rendu par la Hotline. Il s'est avéré que deux agents n'étaient pas suffisants pour répondre aux 39 communes adhérentes sur l'usage des 10 logiciels actuellement distribués (18 prochainement inscrits dans le SDSI). En juin 2022, le SPCPF a recruté un agent C afin de soutenir cette activité croissante tout en assurant de l'assistance aux communes.

APPORTER AUX ENFANTS UN REPAS SAIN ET DE QUALITÉ AVEC PLUS DE PRODUITS LOCAUX

RESTAURATION SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ

2022 : UNE RESTAURATION SCOLAIRE EN PLEINE MUTATION

Afin de répondre au mieux aux demandes des communes adhérentes ainsi qu'aux sollicitations des partenaires du secteur public, le département restauration scolaire se doit de faire évoluer ses missions. Selon les grandes orientations fixées pour 2022, cette évolution concernait prioritairement **l'accompagnement des communes dans l'augmentation constante et pérenne de la part des produits locaux servis en restauration scolaire**, conformément à la nouvelle législation en vigueur, mais aussi le volet social et durable. L'identification de financements autres que les subventions FIP et DETR demeurait aussi l'un des grands axes de l'année. Une réponse globale, stratégique et opérationnelle, intégrant les spécificités de chaque situation, a pu être apportée à travers l'élaboration d'une feuille de route à décliner sur les trois années à venir. **La consolidation des moyens humains du département était aussi à l'ordre du jour.** Toutes ces réalisations se sont faites malgré un effectif réduit.

> ***« Le positionnement du département en tant que « guichet unique » s'est vu renforcé. »***

32
COMMUNES
ADHÉRENTES

26
ÉVÉNEMENTS
ORGANISÉS

5
SÉMINAIRES MIXTES
ÉLUS - AGENTS

28
COMMUNES
RENCONTRÉES

TOUJOURS PLUS PRÈS
DES COMMUNES

Conscient de l'importance du terrain, les agents ont mené de nombreuses missions dans les îles. Notamment :

- **à Gambier**, pour faire évoluer l'organisation du service suite à la mise en place d'une pépinière communale ;
- **à Fatu Hiva**, pour soutenir la régularisation du mode de gestion ;
- **à Raivavae**, pour accompagner les projets de mise en place de la tarification et d'un nouveau site.

L'accompagnement aux communes a aussi largement porté sur des points particuliers tels que la sécurisation juridique des achats de denrées alimentaires et le soutien dans la mise en œuvre de la loi du Pays relative à l'introduction des produits locaux, deux axes majeurs des orientations 2022 du département.

3 AGENTS PERMANENTS

1 DIRECTRICE CATÉGORIE A

1 CHARGÉE DE MISSION CATÉGORIE A

1 TECHNICIENNE QUALITÉ CATÉGORIE B

Le département a du mettre en œuvre une organisation singulière afin de pallier aux départs en congé maternité de deux de ses trois agents en mai puis novembre 2022. Durant le second semestre 2022, la DGSA a ainsi assuré l'intérim de la direction suite au congé maternité de la directrice du département restauration scolaire, nommée par mutation interne directrice des ressources au 1er octobre 2022. Au 31 décembre 2022, le poste de direction de ce département restait à pourvoir.

Une loi de Pays qui nécessite un accompagnement

Depuis le 1er août 2022, les communes ont des quotas minimaux à atteindre concernant la part des fruits, légumes, produits vivriers, poisson et viande locaux dans leurs menus. Le SPCPF avait été associé à la conception de cette loi et compte désormais des représentants au sein de son comité de pilotage, qui intègre également des représentants du monde communal. Pour présenter cette loi dans ses détails, le département a organisé, dès le mois de février 2022, un séminaire mixte élus-agents. Une formation des chefs de cuisine portant sur les produits locaux a également été organisée en parallèle, avec un accent particulier mis sur les plats végétariens. En octobre 2022, le SPCPF a aussi impulsé un autre séminaire destiné à présenter cette fois des annexes techniques, publiées par le Pays et incluant notamment :

- une classification des aliments ;
- une fiche de calcul des taux ;
- un modèle d'engagement entre producteur et service de restauration scolaire.

Des séquences d'information ont par ailleurs été organisées lors d'actions diverses grâce à la mobilisation des élus formateurs formés à la pédagogie d'adultes et à la restauration scolaire.

AU CŒUR DE LA TRANSITION : **LES CHEFS DE CUISINE**

Les chefs de cuisines scolaires étant la pierre angulaire de bons repas servis en restauration scolaire, le SPCPF a soutenu leur montée en compétences. Dans cette perspective, un réseau professionnel les regroupant a été réuni pour permettre le partage entre pairs.

Un réseau professionnel, dont les prémices ont été posés dès juin 2022, a ainsi été déployé visant à :

- les former sur des pratiques et des matériels innovants ;
- permettre la montée en compétences grâce à la formation par les pairs ;
- favoriser les échanges entre chefs des différentes communes ;
- valoriser le métier.

Ce réseau a été réuni plusieurs fois durant l'année 2022. Cette dynamique de partage s'est aussi poursuivie à travers la mise en place d'outils d'échanges. Cette action a dans le même temps fortement contribué à sensibiliser les élus de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie présents durant le Congrès des communes au métier de chef de cuisine et à son impact sur l'évolution des habitudes alimentaires.

UN PROJET GLOBAL POUR **UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE**

Un projet global en 3 axes a été lancé pour les communes des îles Sous-le-Vent. Il porte sur :

- **axe 1 :** l'évaluation des produits locaux disponibles sur le territoire de la commune, de l'île ;
- **axe 2 :** la mise en place d'un modèle polynésien d'économie et d'alimentation circulaire à l'échelle d'établissements scolaires pilotes et de leurs quartiers ;
- **axe 3** : la valorisation des produits locaux en restauration scolaire.

Concrètement, le projet a pour objectif d'augmenter la part de produits locaux issus des Raromata'i, consommés dans les cantines des Raromata'i.

Deux communes pilotes ont été choisies : Tahaa et Tumaraa.

Pour réaliser ce projet, le SPCPF a répondu à un appel à projets de l'ADEME et les financements ont été accordés au semestre 1 de l'année 2022.

Les consultations pour trouver des prestataires ont été lancées en 2022. Le projet devrait être déployé à la rentrée scolaire d'août 2023.

Un soutien de poids

L'engagement du département restauration scolaire dans le consortium TAVITAT va induire de se doter de nouvelles compétences en interne pour réussir à déployer le projet dans les 10 communes pilotes pour la transition agricole et alimentaire durable.

CAP SUR LES MARCHÉS PUBLICS
DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Les communes ont exprimé le besoin d'être davantage accompagnées dans les phases de préparation et de passation de leurs marchés publics de denrées alimentaires depuis l'entrée en vigueur des nouvelles exigences du Code polynésien des marchés publics.

En marge des formations proposées par le Pays et le CGF durant la première année, le département a donc renforcé son accompagnement en la matière via :

- des séquences de formation durant ses événements ;
- un accompagnement spécifique à la rédaction de ces marchés auprès de plusieurs communes ;
- le renforcement des liens avec les acteurs institutionnels impliqués ;
- des actions d'échanges de type table ronde ou séminaire ;
- la mobilisation d'un expert métropolitain en marchés publics.

En fin d'année 2022, une consultation relative à la création de supports pédagogiques a également été lancée. Ceux-ci sont voués à être mis à la disposition des communes adhérentes à la compétence en 2023.

> ***« Un besoin d'accompagnement dans les phases de préparation et de passation s'est fait jour. »***

S'appuyer sur un réseau d'acteurs du développement durable

Pour agir dans ces différents domaines, le département a participé au programme Mouv'Outremer organisé par l'Agence française de développement et le ministère des Outre-mers afin de développer un réseau d'acteurs agissant dans le domaine du développement durable et trouver des sources de financement. Le département a notamment rencontré l'AFD et l'ADEME pour échanger autour d'un projet d'étude de faisabilité relatif à l'autonomisation énergétique de cantines scolaires polynésiennes.

« La restauration scolaire peut devenir le pivot de la transition alimentaire polynésienne. »

ENGAGÉ POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

Proactif face aux potentielles conséquences du changement climatique, à l'inflation en matière de denrées alimentaires et à la forte prévalence des cas d'obésité au sein de la population polynésienne, le SPCPF s'est résolument engagé dans la transition vers une alimentation durable. Au-delà des demandes des communes, il s'est ainsi investi dans un projet de grande ampleur, destiné à être lancé initialement dans plusieurs cantines des Raromata'i, grâce à un financement obtenu auprès de l'ADEME, avant un déploiement plus large.

Ses différents objectifs :

- connaître « en matière de produits locaux » l'offre disponible sur le territoire de la commune et plus généralement de l'île et favoriser l'achat en circuit court ;
- quantifier les pertes et gaspillages alimentaires en restauration scolaire du premier degré dans les écoles sélectionnées ;
- mettre en place un circuit de valorisation des déchets de la cantine et des déchets verts de la commune ;
- inciter les enfants à consommer nos produits locaux en les rendant acteurs ;
- mettre en place une méthodologie pour répondre aux exigences de la loi de Pays sur les produits locaux (travailler avec les producteurs locaux, réviser les menus des cantines pour introduire davantage de produits locaux, former le personnel de cuisine sur de nouvelles recettes à base de produits locaux...).

UN PROGICIEL API DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le projet de la mise en place d'un tel progiciel est mené depuis 2021 par le SPCPF dans une perspective de simplification de la gestion des services de restauration scolaire. De nombreuses réunions préliminaires, vouées à définir les besoins des agents communaux, ont été organisées, puis le cahier des charges partagé à de nombreux professionnels du domaine.

Un triple enjeu :

- la gestion de l'approvisionnement ;
- la gestion des menus ou des fiches techniques ;
- la gestion des stocks.

Dès janvier 2023, le déploiement sur un premier site pilote était prévu avant le déploiement sur d'autres collectivités. Ce progiciel fonctionnant en *full web*, un outil développé sous Excell, sera proposé aux communes ne bénéficiant pas d'une connexion internet suffisante.

COÛT RÉEL : LE CHAÎNON MANQUANT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes polynésiennes ne connaissent pas, dans leur grande majorité, le coût réel de revient d'un repas distribué dans leurs cantine(s) scolaire(s). Pour pallier ce travail de compatibilité conséquent qu'elles ne peuvent souvent assumer, le SPCPF a souhaité mettre en œuvre un audit des coûts des services de restauration scolaire pour cinq de ses communes adhérentes réparties sur des archipels différents. Cette étude, subventionnée par le FIP, sera lancée en 2023. Ses résultats permettront de comparer les coûts en fonction de la répartition géographique. Cette étude permettra surtout de fixer des tarifs au plus près des coûts réels.

EXPÉRIENCES ET AVANCÉES **AU SERVICE DES PARTENAIRES**

- En marge de l'organisation de ses propres événements, le SPCPF est sollicité et se rend disponible pour accompagner ses partenaires, en apportant son expertise à leurs projets portant sur l'alimentation.

- En 2022, le SPCPF aura ainsi participé au **Village de l'alimentation et de l'innovation** et à la traditionnelle **Foire agricole**. Ses agents ont également été sollicités dans le cadre de l'élaboration d'un livre, porté par la CAPL, et pour répondre à un important appel à projets, porté par la DAG.

- Ces événements ont aussi été l'occasion de mettre en exergue le travail du département et de partager ses avancées auprès du grand public. Ce qui fut également le cas à l'occasion de déplacements organisés en Métropole, comme lors du **Forum Agores**, qui s'est déroulé à Arles en octobre 2022. Ce rendez-vous a aussi été l'occasion d'échanger avec des confrères métropolitains et issus des outre-mers autour des pratiques et projets du département.

- Une autre mise en lumière de ses actions a encore été possible fin novembre 2022 lors du **104e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France**. Un élu de Polynésie française a notamment été invité, à cette occasion, à participer à une table ronde autour de l'achat de denrées alimentaires en période de forte inflation des prix.

De nombreux leviers d'action

L'alimentation n'est pas l'unique moyen, pour les cantines scolaires, de réduire leur empreinte écologique. Elles peuvent aussi **agir sur la performance énergétique des bâtiments et divers matériels** ainsi que **réduire leur dépendance aux énergies fossiles.**

NOTRE ÉNERGIE POUR FOURNIR L'EAU POTABLE AUX COMMUNES

2022 : DES DEMANDES DE FINANCEMENT EXPONENTIELLES

Après des années 2019 et 2020 (marquées par un contexte d'élections municipales et de période de transition entre le contrat de projet 2015-2020 et le futur contrat de transformation et de développement) durant lesquelles le département eau potable aura été peu sollicité par les communes à propos des demandes de financement de travaux, le service a de nouveau été très largement mis à contribution sur ce plan à partir du milieu de l'année 2021. L'exercice 2022 s'est inscrit dans cette continuité. Cinq grandes orientations annoncées au comité syndical du 18 février 2022 (DOB 2022) y ont par ailleurs été poursuivies avec un taux d'exécution toutefois pénalisé par le mauvais taux de réalisation des prestations externalisées, pesant à elles seules près de 65 % sur le budget.

> ***Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est très dépendant de celui des prestations externalisées.***

31
COMMUNES
ADHÉRENTES

AU 1ER JANVIER 2022 :

4 AGENTS
DE CATÉGORIE A
(DONT 3 EN CDD)

3 AGENTS
DE CATÉGORIE B
(DONT 1 EN CDD)

1 cadre A
pour 7/8 communes
et **1 technicien B**
pour 10/11 communes

Au 31 décembre, le département comptait **1 directeur, 3 chefs de projets en CDD, 2 techniciens permanents et 1 technicien en CDD.** Un poste restait à pourvoir.

ASSURER LES MISSIONS STATUTAIRES DU DÉPARTEMENT ET ANCRER LA CONDUITE D'OPÉRATION COMME LE MODE OPÉRATOIRE NORMAL

Comme l'année précédente, en 2022, la sous-traitance est le mode de fonctionnement pour la réalisation des études de schéma et la maîtrise d'œuvre des travaux dans les îles hautes, à l'exception des petites opérations de travaux pour lesquelles la réalisation par le personnel du SPCPF lui-même est jugée plus efficace.

Les opérations réalisées en sous-traitance en 2022 ont concerné :

- **à Gambier, l'étude du schéma directeur** dont la validation est prévue en juin 2023 ;
- **à Tubuai, l'étude du schéma directeur** dont la validation est aussi prévue en juin 2023 ;
- **à Rurutu, l'étude du schéma directeur** avec un démarrage de l'étude programmé pour janvier 2023 ;
- **à Teva I Uta, la maîtrise d'œuvre des travaux de surpression du réseau amiante/ciment sur le secteur Mataiea.** Un maître d'œuvre a été notifié en octobre 2022. Les travaux doivent démarrer courant 2023 ;
- **à Tahaa, la maîtrise d'œuvre des travaux urgents du schéma directeur** (renforcement zone sud - tranche 1). Un maître d'œuvre a également été notifié en octobre 2022. Le démarrage de la mission PRO est prévu en février 2023 ;
- **à Tumara'a, la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du réseau de Fetuna.** Le marché de travaux devrait être notifié en février 2023 ;
- **à Tumara'a encore, l'étude de capacité de production du captage Vaiaau.** Après notification du marché d'étude en cours en décembre 2022, un démarrage de l'étude est prévu en janvier 2023 ;
- **à Ua Pou, la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'adduction de Hakahetau et Haakuti.** Après la consultation encore en cours en décembre 2022, une notification des marchés de travaux est prévue avant février/mars 2023 ;
- **à Raivavae, la maîtrise d'œuvre des travaux de la tranche 4 du schéma directeur.** Les marchés de travaux devraient être notifiés avant février-mars 2023.

Zoom sur le contrat de développement et de transformation

- **CONDUITES D'OPÉRATION EN COURS - APPELS À PROJETS 2021 ET 2022 :**

TEVA I UTA : rénovation du réseau amiante/ciment - secteur Mataiea

TUMARA'A : rénovation du réseau Fetuna

UA PAU : rénovation de l'adduction des vallées de Hakahetau et Haakuti

RAIVAVAE : travaux tranche 4

TAHAA : travaux urgents du schéma directeur (renforcement zone sud)

- **APPELS À PROJETS 2023 - REMISE DES DOSSIERS OCTOBRE 2022 :**

HUAHINE : rénovation du réseau de Fitii et Haamene ouest

> ***Le besoin en accompagnement sur la qualité de l'eau et la fiabilité des installations reste une priorité aux Tuamotu.***

DÉVELOPPER LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT À EXPLOITATION

Pour les îles hautes : *vers un conseil et un accompagnement à la carte selon les besoins*

- Les sollicitations des communes des îles hautes sont très diversifiées allant de plans d'action élaborés avec des objectifs d'amélioration sur le long terme à des démarches bien plus ponctuelles pour répondre à des problématiques techniques ou administratives.
- Pour y répondre, trois communes (Ua Pou, Ua Huka et Raivavae) ont bénéficié de formations des agents communaux portant sur les fondamentaux de l'exploitation d'un service hydraulique. Il est déjà prévu d'accompagner davantage de communes sur ce type de formation (mini-PAPE) en 2023.
- Trois autres communes (Hao, Tumara'a et Tubuai) ont pour leur part validé leur plan de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) en 2022. Elles disposent désormais d'un plan d'action sur 10 ans, dont les opérations prioritaires ont déjà fait l'objet de financements via le programme PROTEGE durant l'exercice.

Pour les Tuamotu : *recherche de potabilité et fiabilité des installations techniques*

- Dans la continuité de 2021, les communes de l'archipel disposant d'unités de traitement et de distribution ont été suivies dans la réalisation de leur programme d'analyse de la qualité d'eau. En 2022, 8 communes (soit 50 % des communes des Tuamotu) ont réalisé complètement ou partiellement un programme de contrôle de la qualité de leur eau.

Le personnel du département eau potable toujours plus à la pointe des compétences

Afin d'être plus efficaces dans la réalisation de leurs missions, les agents du département se sont formés dans plusieurs domaines en 2022, en suivant :

- une « formation au diagnostic et dépannage des armoires électriques et de commande des sites de production d'eau potable ». Les agents concernés ont également mis à jour leurs habilitations électriques ;
- une « formation au métier de canalisateur et à la conduite de chantier de pose de réseau ».

SENSIBILISER LES ÉLUS AU FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU ET D'UN SERVICE D'EAU POTABLE

En collaboration avec le département formation, le département eau potable a organisé deux séminaires dans ce domaine à destination des élus et cadres des communes polynésiennes.

Ces rencontres ont permis aux communes adhérentes d'échanger sur leurs problématiques respectives, de partager leur expérience et d'obtenir des réponses à leurs questions.

Pour les îles hautes, 2 objectifs principaux :

- connaître et maîtriser son patrimoine en eau ;
- programmer son service et ses moyens en vue de maintenir la qualité de l'eau distribuée.

UN SÉMINAIRE À RURUTU

du 23 au 25 mai 2022

Thème : **« Comprendre les bases d'un réseau et d'un service eau potable »**
25 élus et cadres communaux

Pour les Tuamotu, objectif principal :

- s'équiper en stocks d'eau douce pour faire face aux sécheresses et aux difficultés des dispositifs de prépaiement.

Ce séminaire a été l'occasion de présenter différents systèmes de prépaiement susceptibles d'être des alternatives et des solutions face aux difficultés des systèmes déjà installés.

UN SÉMINAIRE À FAKARAVA

du 4 au 6 novembre 2022

Thème : **« Tuamotu : proposer un service eau potable de qualité »**
29 élus et cadres communaux

> ***Māuruuru, merci à ces 2 communes pour leur accueil !***

ÉTAT DES LIEUX **DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (À FIN 2022)**

En matière d'adduction d'eau potable les projets sont souvent pluriannuels. Chaque année le département termine des projets, en poursuit et en débute d'autres.

Types de projets	Nombre	Projets terminés en 2022	Projets en cours fin 2022
Études externalisées	4	0	4
Études internes	3	2	1
Maîtrises d'œuvre externalisées	7	1	6
Maîtrises d'œuvre internes	10	2	8
Conseil et accompagnement	4	3	1
Actions transverses et projets internes	5	3	2
TOTAL	**33**	**11**	**22**
Annulés ou reportés	9	6 reports à 2023 (dont 1 selon financement)	3 annulations

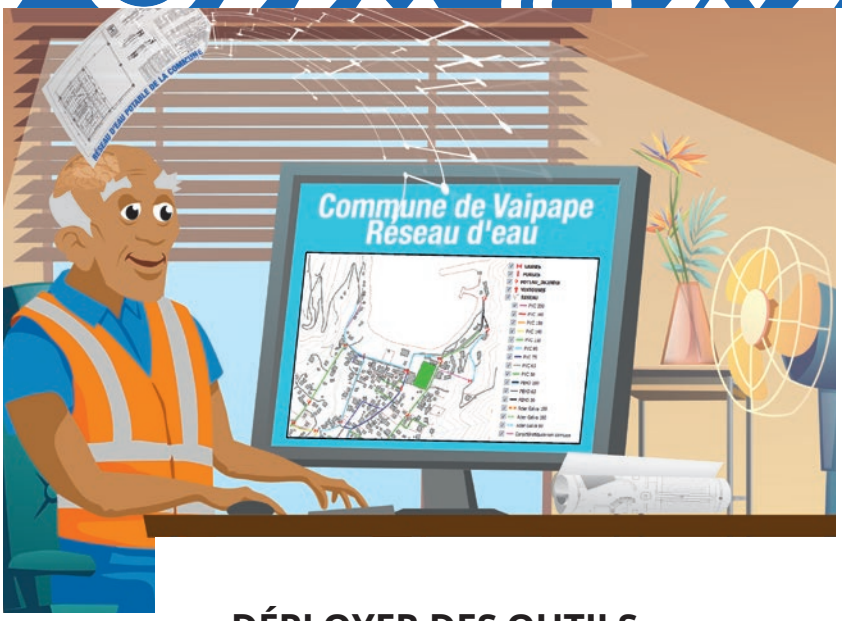

DÉPLOYER DES OUTILS NUMÉRIQUES MODERNES POUR FACILITER L'EXPLOITATION DES COMMUNES ADHÉRENTES

Cet objectif est essentiellement adossé à la solution SIG et à une solution de supervision :

- le travail concernant le premier, mené depuis 2021, a abouti au dépôt d'une demande de financement au titre de l'appel à projet FIP d'août 2022. Il s'agit d'acquérir une solution SIG pour permettre aux communes et au SPCPF de réaliser la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'aider les agents hydrauliques dans l'exploitation de ces derniers. Ce travail doit être poursuivi en 2023 avec le choix d'un éditeur de solution SIG, la prise en main par le SPCPF et le début du déploiement dans les premières communes pilotes ;
- concernant le second outil, le SPCPF a fait l'acquisition d'une solution de supervision des automates de gestion des sites de production d'eau potable en 2022. Choisie pour sa simplicité, celle-ci est en outre compatible avec près de 90 % des automates équipant les communes adhérentes. Le département a été formé à ses modalités de fonctionnement début décembre 2022. Son déploiement doit se faire progressivement sur les îles hautes tout au long de l'année 2023. Des formations par le DEP et le fournisseur sont également au planning de l'exercice.

FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES LES AGENTS HYDRAULIQUES DES COMMUNES POLYNÉSIENNES

Cette orientation est poursuivie en collaboration avec le CGF au travers de parcours de formation globaux. Les actions de formation seront réalisées en 2023, car 2022 aura été marqué :

- par des problèmes logistiques liés au déplacement des agents des îles, ayant eu pour conséquence d'empêcher la tenue de la quatrième session du parcours global de formation des agents hydrauliques des Tuamotu. L'opération a été repoussée à avril 2023 ;
- une impossibilité d'aboutir au déploiement d'une offre de modules de formation complète relative aux métiers de l'eau pour les îles hautes.

TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX EXTERNALISÉS : LE POINT SENSIBLE

35
MISSIONS
DE TERRAIN

33
ACTIONS
HORS ACTIONS DE CONSEIL AUX SERVICES

11
ACTIONS
SOUS-TRAITÉES

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de l'eau potable est très tributaire du taux d'exécution des prestations externalisées qui pèsent pour près de 65 % sur le budget.

Ce taux de réalisation qui n'a pas dépassé 28 % sur le chapitre 011 des résultats comptables du département, relatif aux charges à caractère général, s'explique ainsi essentiellement par le mauvais taux de réalisation des prestations externalisées, pour les raisons listées ci-après :

- **annulation du projet de « géophysique aéroporté pour la commune de Tahaa** (15 millions de Fcfp budgétés en 2022) ;
- **retard pris sur les études de schéma directeur pour Gambier et Tubuai** (les phases 1 et 2 avaient été budgétées pour près de 23 millions de Fcfp, mais les phases 2 sont toujours en cours d'exécution et ne seront mandatées que début 2023) ;
- **retard pris sur le démarrage du schéma directeur de Rurutu** (8 millions de Fcfp budgétés pour 2022 ; l'étude ne démarrera qu'en 2023).

SOUTENIR LES DÉPARTEMENTS DANS LEURS MISSIONS
SERVICES TRANSVERSAUX

2022 : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Durant l'année 2022, le service communication, dont l'activité est à la fois externe, en direction des communes et du grand public à travers différents médias et supports, et interne, en soutien aux différents départements du SPCPF, dans leur communication avec les élus ainsi qu'au sein même des équipes, a pu mener à bien ses actions sans difficultés majeures. Seul le rapport d'activité 2021, confié à un nouveau prestataire, aura nécessité un suivi plus complexe. L'audience du SPCPF vers de nouveaux publics a été notablement élargie grâce à l'animation de la page Facebook professionnelle tandis que le département s'est investi encore plus largement dans la réalisation de vidéos destinées notamment à la chaîne YouTube ; l'objectif principal demeurant de continuer à faire connaître le SPCPF aux élus, aux communes, aux partenaires et au grand public en donnant de l'ampleur à une communication « tout public ».

> *« Une méthode de travail collaborative a été trouvée avec les départements même si des points restent à améliorer. »*

2 AGENTS
1 RESPONSABLE
1 AGENT

33 ARTICLES
MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET

33 APPARITIONS DU SPCPF
DANS LES MÉDIAS LOCAUX

248 POSTS DIFFUSÉS
SUR LA PAGE FACEBOOK

Au 31 décembre, **4 000 personnes ont liké la page Facebook** qui compte **4 936 abonnés**

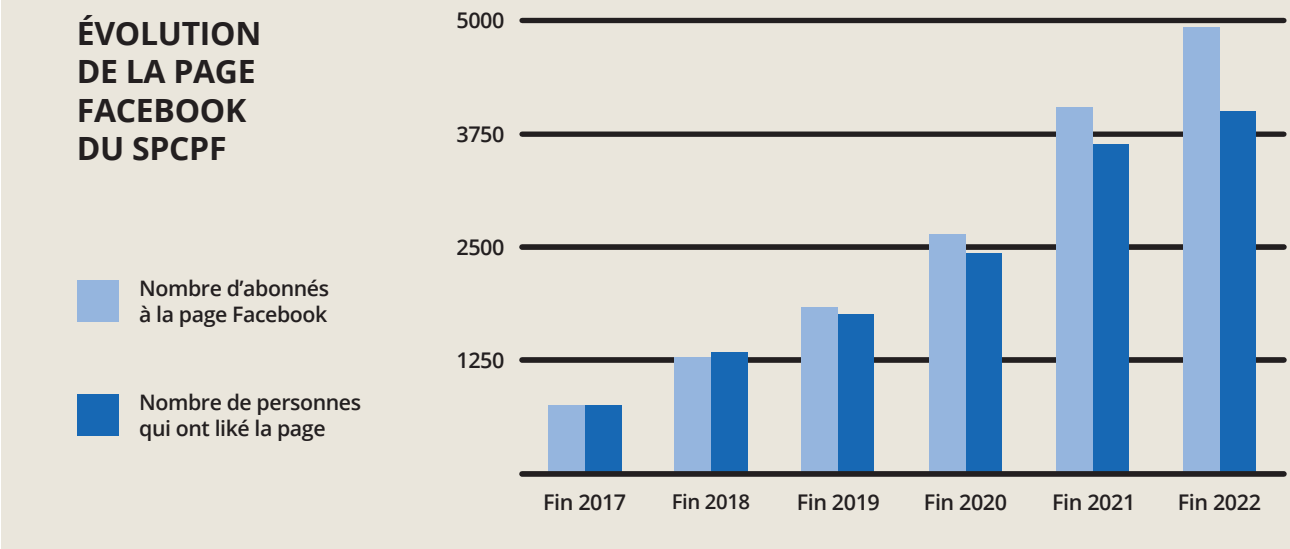

LES APPORTS SIGNIFICATIFS DE LA COMMUNICATION EXTERNE

Le site web, la page Facebook et la chaîne YouTube ont été alimentés comme prévu grâce à la contribution des départements et à la mobilisation d'un mi-temps du service. En marge de la poursuite de l'effort porté sur la mise *on line* des posts Facebook et du rééquilibrage du nombre d'articles sur le site internet, la chaîne YouTube, réorganisée depuis 2020 autour de la constitution de différentes thématiques, a bénéficié en 2022 de la publication de 12 vidéos. Elle comptait 235 abonnés à la fin de l'année.

UNE INSTANCE RECONNUE ET DES ACTIONS SUR TOUS LES FRONTS

Reconnu comme un interlocuteur crédible et professionnel par les médias, le SPCPF a fait l'objet de 33 publications, interventions, apparitions tous supports confondus. Le directeur du département eau potable est notamment intervenu dans l'émission Manava de la chaîne TNTV. Le service communication a également accompagné les élus lors de la préparation à la conférence de presse portant sur la lettre ouverte du monde communal. Il a aussi été exceptionnellement mobilisé lors du CO.ope COM, participant à trois groupes de travail invités à plancher sur la création d'un logo, une charte graphique et une stratégie de communication pour 2023. On lui doit aussi la réalisation de plusieurs supports, contribuant à conforter l'image de professionnalisme de la structure et à créer du lien avec ses différents publics, à commencer par le **rapport d'activité** et l'**agenda du SPCPF**, mais aussi un film d'animation présentant le statut de l'élu local.

COUP DE PROJECTEUR SUR **LA COMMUNICATION DES DÉPARTEMENTS**

Dans son rôle de support et de soutien des départements du SPCPF et de ses agents, le service intervient aussi bien dans leurs stratégies de communication que dans l'élaboration des actions et des supports qui en découlent.

En 2023, plusieurs supports auront ainsi été créés :

- les catalogues de formations 2022 et 2023 ;
- une campagne de sensibilisation à la conservation de la ressource en eau portée par le département eau potable (finalisation prévue durant le premier trimestre 2023) ;
- un support pour le séminaire sur la sécurité informatique du département informatique.

DU CÔTÉ **DES EFFECTIFS**

Avec 2 départs et 2 recrutements en 2022, le SPCPF enregistrait 34 agents au 31 décembre 2022 ; 69 % des agents sont fonctionnaires.

50%
DES AGENTS
EN EMPLOI PERMANENT
SONT DES FEMMES

36,5 ANS
ÂGE MOYEN DES AGENTS
EN EMPLOI PERMANENT

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE

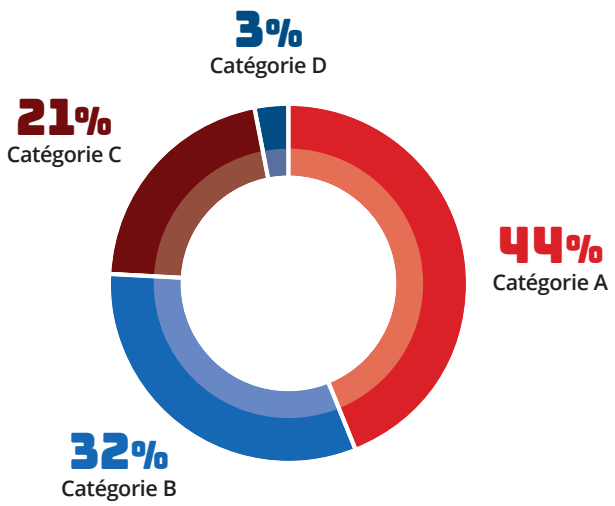

AGENTS EN EMPLOI PERMANENT **ZOOM SUR LES PROFILS**

- **Répartition par filière et par statut :**

  57 % des agents sont recrutés sur des postes de spécialités administratives.

  43 % des agents occupent des postes de spécialités techniques (eau potable, informatique, acheteur public).

- **Répartition par catégorie :**

  Le SPCPF est essentiellement composé d'agents dotés de profils très spécialisés et ayant un niveau de qualification de niveau licence (bac +3 à bac +5) en moyenne.

Nombre de postes	Ouverts	Pourvus	À pourvoir
Postes catégorie A	20	15	5
Postes catégorie B	16	11	5
Postes catégorie C	7	7	0
Postes catégorie D	1	1	0
TOTAL	**44**	**34**	**10**

L'année 2022 a été caractérisée par le recrutement de nouveaux collaborateurs :

- 1 chargé de mission promotion A ;
- 1 technicien Hotline C afin de soutenir l'activité croissante et intense de cette dernière.

LES **MOUVEMENTS**

Le SPCPF a connu 8 départs en 2018, 2 départs en 2019, 5 départs en 2020, 1 départ en 2021 et 2 départs en 2022.

Les motifs de départ invoqués par les agents sont :

- départ à la retraite ;
- projets personnels ;
- rapprochement du domicile ;
- équilibre familial perturbé par les nombreux déplacements dans les îles ;
- évolution de carrière ;
- changement de poste ;
- salaires plus attractifs dans le privé ou autres structures publiques.

Comme les communes, le SPCPF n'est pas épargné par les nouvelles possibilités offertes par la fonction publique territoriale. En 2022, l'un de ses agents est ainsi parti vers la fonction publique territoriale consécutivement à la réussite du concours A du Pays. Ce chiffre est bien moindre que ceux des années précédentes, qui ont enregistré le départ annuel de 3 à 4 agents en moyenne.

LES PRINCIPAUX DÉFIS HUMAINS DE L'ANNÉE 2022

2 postes restaient encore à pourvoir en fin d'année pour le département eau potable, mais les recrutements d'agents compétents ou formés au métier de l'eau restent difficiles sur le marché local. **Ce qui induit logiquement une surcharge de travail pour les agents en place.**

Le SPCPF a choisi d'externaliser ses projets informatiques d'envergure après avoir renoncé au recrutement d'un directeur des systèmes d'information pour les mêmes raisons.

Durant le second semestre 2022, la direction du département restauration scolaire a été assurée en intérim par la DGSA suite au congé maternité de la directrice titulaire. Celle-ci a été nommée, par mutation interne, directrice des ressources au 1er octobre 2022. Le poste de direction de ce département reste à pourvoir.

La comptabilité et la gestion des ressources humaines ont été séparées du service SGM centré sur des activités de secrétariat, d'organisation et de logistique dans le but d'améliorer le fonctionnement interne et avec un objectif de certification des comptes. Ces trois services sont supervisés par la nouvelle directrice des ressources.

Le chargé de données, catégorie A, recruté en août 2020, soutient l'activité du département formation depuis le 1er octobre 2022.

> ***Il est le garant du bon déroulement des missions des agents et élus du SPCPF sur le terrain ainsi que des actions menées tout au long de l'année.***

UN CENTRE **NÉVRALGIQUE**

Le service ressources est souvent présenté comme « le poumon » du SPCPF.

Ce service regroupe l'accueil téléphonique et physique, le secrétariat, la comptabilité et les achats publics.

2022 : UNE ANNÉE D'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION INTERNE

Rattaché sur le plan comptable à l'administration générale, le Service Gestion et Moyens (SGM) était constitué au 1er janvier 2022 de 2 assistantes logistiques et administratives, de catégorie C, et d'un agent de catégorie D, anciennement agent d'entretien et planton. Ce dernier a rejoint l'équipe administrative et logistique pour soutenir l'activité de ce service.

La comptabilité et la gestion des ressources humaines, réunies au sein du service comptabilité/RH, ont été séparées du service SGM centré sur des activités de secrétariat, d'organisation et de logistique.

Le choix de séparer les agents du SGM de la comptabilité et des ressources humaines est un choix délibéré destiné à améliorer le fonctionnement interne, avec en outre un double objectif de certification des comptes et de confidentialité des données personnelles liées au RGPD.

Le SGM, la cellule achat public, qui en est aussi désormais distincte, et le service comptabilité/RH sont supervisés par la directrice des ressources, anciennement directrice du département de la restauration scolaire.

Le responsable du SGM et le chargé de la gestion des données ont, quant à eux, été affectés au département formation.

LES PRINCIPALES **MISSIONS DU SGM**

Les missions du SGM consistent à garantir le bon fonctionnement du SPCPF en interne, dans ses interactions avec les différentes collectivités, institutions et partenaires. Il permet également d'assurer un lien entre les différents départements du syndicat.

- **Gestion administrative :**
  - traitement des courriers entrants/sortants ;
  - mise en forme d'un courrier au mode d'envoi ;
  - mise à jour des bases de données : contacts et tous types de documents ;
  - gestion de stock en tout genre : fournitures administratives et denrées alimentaires (café, sucre, etc.).
- **Gestion des départements :**
  - gestion logistique d'un groupe de travail, d'une action de formation, d'un séminaire, d'une mission, d'une assistance de groupe ;
  - gestion des demandes diverses : avances sur indemnités, logement, voiture de fonction, etc. ;
  - réservation du fret passant par voie aérienne ou maritime ;
  - consultations d'autres prestataires ;
  - réception des demandes de devis et émission des bons de commande ;
  - gestion de stock en tout genre : fournitures administratives et denrées alimentaires (café, sucre, etc.).
- **Gestion du patrimoine :**
  - gestion des éventuels dysfonctionnements ;
  - gestion des véhicules (voitures et scooter) de service.

LES CHIFFRES PARLENT TOUJOURS **PLUS QUE LES MOTS... EN 2022 :**

Acheteur public : 19 marchés et 40 conventions (qui sont des marchés d'un montant inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence fixé à 8 millions de Fcfp).

Commission d'Appel d'Offres (CAO) tenues :

- **CAO pour le département eau potable : 6**
- **CAO pour le département informatique : 5**
- **CAO pour l'administration générale : 1**

11 CAO ont été recensées car l'une d'entre elles était commune au département informatique et à l'administration générale.

POUR LA COMPTABILITÉ :

1 502 mandats

150 titres émis

POUR LE SECRÉTARIAT :

2 016 engagements saisis (inclus marchés/conventions et commandes diverses)

16 875 mails reçus

9 911 mails expédiés

3 305 courriers reçus

631 courriers rédigés sortants

TYPE ET NOMBRE D'ACTIONS **GÉRÉS PAR LE SGM**

	Admin. générale	Dépt. promotion de l'institution communale	Dépt. formation des élus	Dépt. informatique	Dépt. restauration scolaire du 1er degré	Dépt. eau potable
Bureau syndical	5	–	–	–	–	–
Comité syndical	3	–	–	–	–	–
Rencontres institutionnelles	2	–	–	–	–	–
Congrès des communes	1	–	–	–	–	–
Groupe de travail	–	21	–	10	–	–
Missions	–	4	–	40	25	33
Assistance de groupe	–	–	–	7	–	–
Actions de formation (incluant séminaire intracommunal et mixte élus/agents	–	–	32	–	–	–
Séminaire mixte élus/agents	–	–	2	2	2	2
TOTAL	**11**	**25**	**34**	**59**	**27**	**35**

BILAN FINANCIER 2022 : DE CONSTANTS EFFORTS D'OPTIMISATION

L'excédent global au 31 décembre 2022 s'élève à la somme de 91 438 511 Fcfp. Le solde d'exécution de la section d'investissement 2022 affiche un solde positif de 5 855 908 Fcfp. Le budget de fonctionnement 2022 a pour sa part été exécuté à environ 75 % de ses prévisions (contre 79 % l'année d'avant) malgré des ressources internes instables. Quant au budget d'investissement, son taux d'exécution est de 51 % (pour 57 % en 2021). Un suivi très rigoureux des engagements a permis des rattachements moindres en clôture d'exercice. La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élevait, pour sa part, à 122 millions de Fcfp contre 132 millions au 31 décembre 2021. On retiendra aussi pour l'exercice une capacité d'autofinancement « CAF » positive (30,6 millions de Fcfp), liée à une gestion rigoureuse des dépenses et un suivi tout aussi rigoureux des subventions, qui viennent néanmoins confirmer la fragilité financière et budgétaire du SPCPF, vivant au rythme des paiements des contributions et des subventions.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	270 019 635 Fcfp	166 084 614 Fcfp	62 %
012	Charges de personnel	222 899 670 Fcfp	219 351 487 Fcfp	98 %
65	Autres charges de gestion courante	75 378 635 Fcfp	47 065 255 Fcfp	62 %
67	Charges exceptionnelles	600 000 Fcfp	165 000 Fcfp	28 %
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 030 400 Fcfp	24 030 397 Fcfp	100 %
022	Dépenses imprévues	0 Fcfp	0 Fcfp	–
002	Excédent de fonctionnement (négatif)	0 Fcfp	0 Fcfp	–
023	Virement à la section d'investissement	12 324 800 Fcfp	0 Fcfp	0 %
	TOTAL DÉPENSES	**605 253 140 Fcfp**	**456 696 753 Fcfp**	**75 %**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022	Taux de réalisation
002	Excédent de fonctionnement	80 764 806 Fcfp	80 764 806 Fcfp	100 %
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	951 000 Fcfp	0 Fcfp	0 %
013	Remboursement sur rémunération du personnel	0 Fcfp	1 808 833 Fcfp	–
70	Produits du service du domaine	1 530 000 Fcfp	1 590 000 Fcfp	104 %
74	Dotations et participations - Communes	321 837 308 Fcfp	321 837 306 Fcfp	100 %
74	Dotations et participations - FIP	200 170 026 Fcfp	133 977 749 Fcfp	67 %
74	Dotations et participations - Autres	0 Fcfp	5 393 236 Fcfp	–
77	Produits exceptionnels	0 Fcfp	2 763 334 Fcfp	–
	TOTAL RECETTES	**605 253 140 Fcfp**	**548 135 264 Fcfp**	**91 %**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution reporté négatif	0 Fcfp	0 Fcfp	–
040	Subventions d'investissement	951 000 Fcfp	0 Fcfp	0 %
20	Immobilisations incorporelles	33 075 200 Fcfp	11 250 641 Fcfp	34 %
21	Immobilisations corporelles	24 957 000 Fcfp	18 731 448 Fcfp	75 %
	TOTAL DÉPENSES	**58 983 200 Fcfp**	**29 982 089 Fcfp**	**51 %**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2022	CA 2022	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution reporté	2 298 909 Fcfp	2 298 909 Fcfp	100 %
13	Subventions d'investissement	10 820 400 Fcfp	0 Fcfp	–
021	Virement de la section de fonctionnement	12 324 800 Fcfp	0 Fcfp	0 %
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 Fcfp	0 Fcfp	–
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 030 400 Fcfp	24 030 400 Fcfp	100 %
1 068	Affectation de résultat - Compte 1068-OR	9 508 691 Fcfp	9 508 691 Fcfp	100 %
21	Immobilisations corporelles	0 Fcfp	0 Fcfp	–
	TOTAL RECETTES	**58 983 200 Fcfp**	**35 837 997 Fcfp**	**61 %**

LES ÉLÉMENTS IMPACTANTS DE **2022**

Les dépenses du SPCPF sont essentiellement constituées de charges de fonctionnement (456,6 millions de Fcfp contre 29,9 millions de Fcfp de dépenses d'investissement), le syndicat n'ayant pas vocation à réaliser des investissements importants.

L'année 2022 aura été essentiellement marquée par :

- **un rythme soutenu de l'activité des départements malgré des ressources humaines instables ;**
- **le lancement de gros chantiers**, dont celui du numérique, amené à couvrir la mandature avec la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information du SPCPF et des 39 communes adhérentes à cette compétence ;
- **la stabilisation des moyens et ressources**, à travers le recrutement de nouveaux collaborateurs pour renforcer certains départements (informatique et promotion), des mutations internes et l'acquisition de nouveaux équipements en vue de travailler et communiquer à distance ;
- **le recours plus important à des prestataires extérieurs** pour soutenir un certain nombre de projets, à commencer par la gestion des projets numériques, la mise en conformité avec la réglementation (DPO et RGPD du SPCPF), la maîtrise d'œuvre pour les SDAEP des îles hautes et la politique de transition alimentaire saine et durable, notamment à travers le projet d'envergure TAVITAT, financé par l'enveloppe France 2030 et la Banque des territoires, et pour lequel le SPCPF s'est constitué en consortium aux côtés de 10 communes pilotes et d'autres partenaires (DAG, CAPL, INRAE, Bio Fetia, Lycée agricole de Opunohu, Lycée hôtelier) ;
- **une gestion plus rigoureuse** ayant permis un rythme régulier des mandatements pour le paiement des fournisseurs, désormais payés en moyenne en moins d'un mois après dépôt de leurs factures au SPCPF contre 6 mois voire 1 an avant 2018, avec un souci constant de ne pas les pénaliser dans un contexte économique difficile ;
- **une tendance au recentrage et à la priorisation des projets** de façon à ne pas éparpiller les ressources, financières comme humaines, fragiles du SPCPF.

LES DÉPENSES DE **FONCTIONNEMENT**

Avec un budget prévisionnel de 605 253 140 Fcfp, le budget de fonctionnement 2022 a été exécuté à hauteur de 456 542 113 Fcfp, soit 75 % de ses prévisions malgré des ressources internes instables.

CHAPITRE 011 - **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**

Avec une inscription budgétaire de 270 millions de Fcfp au budget prévisionnel 2022, 166 millions de Fcfp ont été consommés, soit un taux de réalisation moyen de 62 %, satisfaisant au regard des ressources humaines instables mais qui reste quelque peu faussé par le « budget de transfert » toujours existant du département eau potable. Les principales dépenses de ce chapitre sont liées aux prestations externes d'études, de transports, à des frais de missions, à la réalisation de l'agenda du SPCPF ainsi qu'à la location de salles, et réparties comme suit :

Article	Montant mandaté
6226 - Honoraires (prestations externalisées)	84 886 090 Fcfp
6256 - Missions	8 267 500 Fcfp
6232 - Fêtes et cérémonies	6 106 845 Fcfp
6236 - Catalogues et imprimés	5 014 195 Fcfp
6188 - Autres frais divers (prestations externalisées)	20 618 469 Fcfp
6262 - Frais de télécommunications	2 648 963 Fcfp
61523 - Voies et réseaux	2 321 304 Fcfp
6238 - Divers	2 228 799 Fcfp
6251 - Voyages et déplacements	13 398 513 Fcfp
6185 - Frais de colloques et de séminaires	1 969 786 Fcfp
60612 - Énergie et électricité	1 838 356 Fcfp

CHAPITRE 012 - **CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel ont représenté au global, en 2022, 219 351 487 Fcfp pour 222 899 670 Fcfp inscrits au budget prévisionnel de l'exercice, soit un taux de réalisation de 98 %. Comme le constat en a été fait depuis plusieurs années, la forte expertise mobilisée par les missions confiées au SPCPF doit être recentrée sur son cœur de métier, qui est l'accompagnement des communes en expertise-conseil alors même que cette expertise a davantage été mobilisée, durant un temps, sur de l'opérationnel (notamment eau potable et informatique) au détriment d'une veille stratégique et technologique indispensable au développement des projets communaux. Ce qui n'a toutefois pas empêché le SPCPF de demeurer la référence auprès de ses communes adhérentes. Suivant les recommandations de la chambre territoriale des comptes, des efforts sont faits pour tendre vers :

- un recentrage et une priorisation des missions des départements techniques notamment ;
- une synergie entre le CGF et le SPCPF dans l'ingénierie de formations mixtes élus/agents, du 1er niveau aux agents communaux.

Depuis 2021, des recrutements de cadres A et B ont été opérés afin de renforcer l'expertise et la gestion du portefeuille de projets menés au profit des communes polynésiennes. Les charges de personnel ont représenté 48 % du budget de fonctionnement 2022.

CHAPITRE 065 - **CHARGES DE GESTION COURANTE**

Avec des dépenses prévisionnelles inscrites au budget prévisionnel 2022 de 75 378 635 Fcfp, les dépenses réellement effectuées se sont élevées à 47 065 255 Fcfp soit un taux d'exécution de 62 %. Les dépenses principales de ce chapitre sont essentiellement constituées par :

Article	Montant mandaté
6531 - Indemnités	**12 237 362 Fcfp**
6535 - Formations pour élus formateurs	**460 000 Fcfp**
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	**3 638 121 Fcfp**
dont Agence d'aménagement OPOA	1 207 315 Fcfp
dont ACCDOM	178 998 Fcfp
dont FNCCR	2 251 808 Fcfp
6558 - Autres contributions obligatoires	**3 384 964 Fcfp**
Syndicat mixte informatique AGEDI	3 384 964 Fcfp
6532 - Frais de mission (transports des élus pour formations ou groupes de travail ou BS ou CS)	**24 986 342 Fcfp**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	**1 994 749 Fcfp**
6533 - Cotisations retraite - Ircantec	**363 717 Fcfp**
TOTAL	**47 065 255 Fcfp**

> ***Le recours aux subventions continue à représenter environ 30 % du budget imposé au SPCPF.***

LES DÉPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2022 s'élevaient à 58 983 200 Fcfp. Le taux de consommation de ces dépenses est de 51 %, soit 29 982 089 Fcfp. Elles ont concerné essentiellement :

- l'équipement en matériels informatiques modernes ;
- l'achat de logiciels en faveur des collectivités (gestion financière, ressources humaines, restauration scolaire...) ;
- les travaux d'aménagement d'un parking sur le terrain communal mis à la disposition du SPCPF durant 5 ans par la commune de Papeete avec un passage des véhicules par le parking intérieur du SPCPF. Les travaux ont été réceptionnés en février 2022.

TRÉSORERIE ET RECOUVREMENTS

La trésorerie du SPCPF repose essentiellement sur le paiement des contributions des communes adhérentes à ses compétences et les subventions versées par le FIP.

Pour les contributions, le SPCPF organise depuis plusieurs années leur versement en trois fois, sur trois trimestres. Néanmoins, certaines communes persistent à régler la totalité de leurs contributions en fin d'année voire l'année suivante, ce qui contribue à fragiliser la trésorerie du syndicat, l'obligeant à faire preuve d'une grande vigilance au quotidien pour faire face à ses charges et autres dépenses obligatoires (salaires, CPS, billets d'avion, électricité, prestataires, etc.).

Le recours aux subventions représentant environ 30 % du budget imposé au SPCPF, une rigueur quotidienne dans le suivi et les relances des versements est également indispensable.

La trésorerie continue à faire l'objet d'une attention toute particulière afin de pouvoir payer dans des délais raisonnables les salaires et les fournisseurs.

Principale recette du SPCPF en 2022 : les contributions des communes adhérentes

Le montant total des titres émis au titre de l'année 2022 s'élève à 321 837 308 Fcfp. Toutefois, cette émission ne signifie pas pour autant que le SPCPF dispose de cette somme. De nombreuses relances téléphoniques ou par mails auprès des communes ont été effectuées afin que la trésorerie du SPCPF soit alimentée régulièrement tout au long de l'année. Bien que le taux de recouvrement soit de 95 %, le SPCPF restait, au 5 janvier 2023, dans l'attente d'un montant total d'impayés de 13 482 615 Fcfp. Ce qui représente une somme importante au regard de la fragilité de la trésorerie du SPCPF.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DE 2018 À 2022

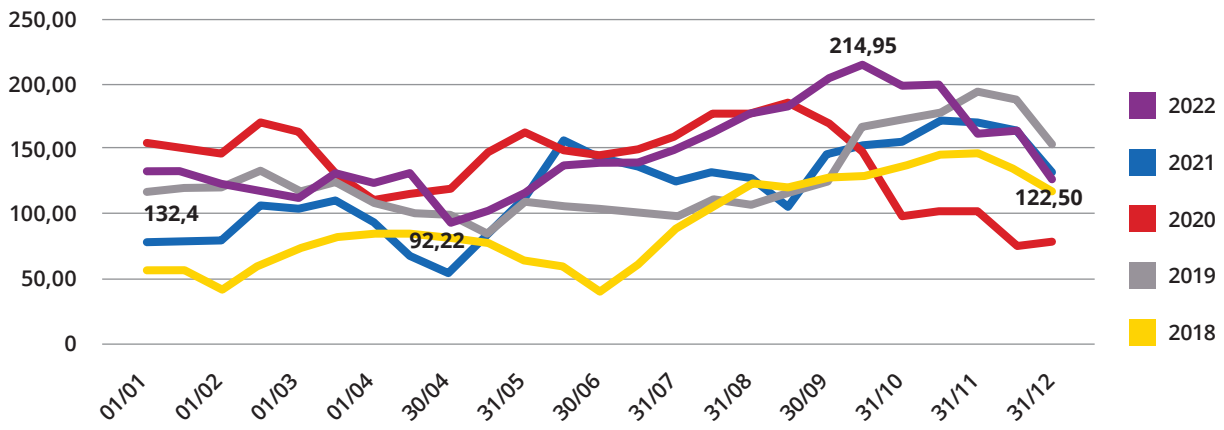

LES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS SPÉCIFIQUES ET LES DÉPARTEMENTS

En 2022, le SPCPF a perçu environ 135 millions de Fcfp de subventions correspondant en majorité aux soldes des subventions octroyées en 2021 et 2022. Il reste important de souligner les rythmes de traitement de versement des subventions par les financeurs (notamment le FIP), qui peuvent parfois dépasser 6 mois, à commencer par celles de la formation et de la promotion.

SYNTHÈSE DES MONTANTS CUMULÉS **DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR DÉPARTEMENT**

Département	Montant subventions	Avances et acomptes perçus	Restant à percevoir
Eau potable - Projets AEP 2018 à 2022	270 591 987 Fcfp	91 692 134 Fcfp	170 912 555 Fcfp
Informatique - Projets 2021/2022	131 220 440 Fcfp	47 686 580 Fcfp	63 689 434 Fcfp
Formation des élus - Projets 2021/2022	48 632 480 Fcfp	25 301 889 Fcfp	16 570 736 Fcfp
Promotion - Projets 2020 à 2022	21 140 600 Fcfp	10 190 126 Fcfp	10 663 380 Fcfp
Restauration scolaire - Projets 2022	7 381 422 Fcfp	7 381 422 Fcfp	7 381 422 Fcfp
TOTAL	**478 966 929 Fcfp**	**182 252 151 Fcfp**	**269 217 527 Fcfp**

CAPACITÉ **D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement est une donnée qui permet de se projeter pour la réalisation de projet d'investissement pour la structure. Une capacité d'autofinancement « CAF » 2022 positive (30,6 millions de Fcfp), liée à une gestion rigoureuse des dépenses et un suivi régulier des subventions mais qui confirme la fragilité budgétaire et financière du SPCPF qui vit au rythme des paiements des contributions et des subventions.

CAF NETTE DU SPCPF DE 2015 À 2022

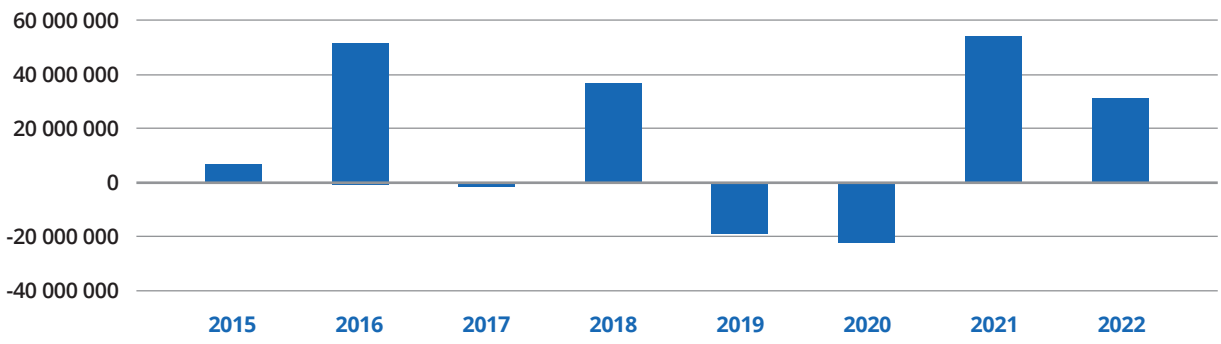

Directrice de la publication : **Ivana SURDACKI**
Chef d'édition et suivi éditorial : **Laurence CUCHEVAL**
Rédaction : **Virginie GILLET**
Conception graphique et réalisation : **YIUNIK**
Photos : **SPCPF, Manu'a VECKER-SUE, Grégoire LE BACON**
Impression : **STP-Multipress**

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

19, Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
B.P. 50820 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tél. : +689 40 50 63 63 - **Email :** communes@spc.pf

www.spc.pf spcpf spcpf

yiunik.pf